

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité — Réunion du 22 février 1935 : exposé de M. le résident supérieur Eutrope, sur le Laos d'aujourd'hui	73
Liste des souscripteurs	74
Les étapes de l'abdication de l'Occident en Chine, par R. SAINT-PIERRE	74
La production et le commerce de la soie au Levant, par LATRON	78
Le voyage du Chah de Perse en Turquie, par F. TAILLARDAT	82
L'Inde britannique dans la conception communiste de la révolution mondiale, par J.-O. LEVINE	85
Indochine. — A la conférence de la France métropolitaine et d'outre-mer	89
Levant. — Un voyage du Haut-Commissaire. — Au sujet de l'immigration israélite — Les vœux du Djebel Druse. — Un projet de sédentarisation des nomades — La culture des oranges en Palestine. — Pour obvier au manque de main-d'œuvre. — Deux aéroports en Palestine. — La question chaldéo-assyrienne. — Lendemain d'élections législatives. — Le budget de 1935. — La zone démilitarisée des Détroits. — Au sultanat de Koweït	94
Extrême-Orient. — Chine. — Extension de l'autorité centrale. — Les chefs du Kouangsi. — Le commerce extérieur. — Le nouveau Canton	99
Japon. — La politique navale. — Ratification de l'accord nippo-soviétique. — Situation de commerce...	100
Asie anglaise. — Le budget. — Tolérance du nizam de Haider-Abad. — La réforme constitutionnelle en Birmanie. — L'esclavage. — Le nouveau pont d'Ava. — Le commerce de la Malaisie	101
Bibliographie	104
DIAGRAMME	
Variations du cours moyen des cocons frais de 1908 à 1934	80

LE COMITÉ

Réunion du 22 février 1935

Le vendredi 22 février 1935, à 17 h. 30, les membres du Comité de l'Asie française se sont réunis, sous la présidence de M. Robert de Caix, un de leurs vice-présidents, pour entendre une communication de M. Eutrope, résident supérieur au Laos, sur « le Laos d'aujourd'hui ».

Etaient présents, outre le président de la réunion, MM. Jacques Bacot, Boissonnas, Casenave, baron L. de Contenson, André Duboscq, Paul Foucher, René Grousset, abbé L. Jalabert, P.-B. de La Brosse, général Le Rond, Martial Merlin, Charles Mourey, Ernest Roume, Sambuc, comte Jean de Sayve, Henri Froidevaux.

S'étaient excusés MM. E. Chassigneux, le maréchal Franchet d'Esperey, Franklin-Bouillon, G. Gautherot, général Gouraud, Ed. de Laboulaye, Georges Philippart.

En ouvrant la séance, M. Robert de Caix rend un hommage ému aux membres du Comité dont nous avons dû déplorer la perte depuis la dernière assemblée générale du Comité : le maréchal Lyautey, MM. Maurice Ordinaire, l'ambassadeur Edmond Bapst et Philippe Berthelot. Il insiste particulièrement sur le deuil qu'a causé au Comité la mort presque subite et tout à fait imprévue de son président, le sénateur Maurice Ordinaire, qui fut un vice-président du Sénat. A peine avait-il eu le temps de prendre possession de ses fonctions parmi nous, et déjà il avait marqué sa place et commencé de rendre au Comité les services que celui-ci attendait de lui. Pour le Comité de l'Asie française, la mort de M. Maurice Ordinaire est une très grosse perte, qu'aggrave encore le décès (très proche de celui de notre président) de M. Philippe Berthelot, dont M. de Caix exalte, en terminant cette partie de son allocution, les très grandes qualités et l'ardent patriotisme.

Le président continue en expliquant pour quelles raisons les membres du Comité n'ont pas encore été invités à donner un successeur à M. Maurice Ordinaire ; puis il présente à la réunion l'orateur de ce soir, M. Eutrope, résident supérieur au Laos, qui vient entretenir ses auditeurs d'un pays qu'il connaît bien et qu'il aime, pour en administrer depuis plusieurs années les habitants.

M. le résident supérieur Eutrope fait alors de la situation politique, économique et sociale du Laos un exposé très complet, en s'aidant de cartes placées par lui sous les yeux de ses auditeurs. Il explique en particulier comment s'opère peu à peu, actuellement, de différentes manières, le déblocage économique de la contrée, qu'isolent complètement, et plus ou moins loin de la mer, d'autres régions de l'Indochine. La conférence très simple, très claire et très systématique de M. Eutrope est écoutée avec le plus vif intérêt par les membres du Comité, dont quelques-uns — MM. Martial Martin, P.-B. de la Brosse — demandent ensuite, sur certains points déterminés, quelques compléments d'informations à l'orateur.

M. de Caix remercie ensuite M. Eutrope de son exposé, le premier, semble-t-il, que le Comité ait jamais, depuis 1901, entendu sur le Laos, puis il lève la séance à 19 h. 30.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

FÉVRIER

Banque de l'Indochine, à Paris	Fr. 600
Crédit Lyonnais, à Paris	600
Banque Ottomane, à Paris; Cie Algérienne, à Paris, chacune 500 fr.....	1.000
Chambre de Commerce de Lyon; Messageries Maritimes, à Paris, chacune 300 fr.....	600
Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris; Giraret, à Paris; Lebon, à Paris; Ctesse de Montfort, à Beaulieu; Cie Française de l'A. O. F.; Mgr de Guébriant, à Paris, chacun 100 fr.....	600
Stechert, à Paris (7 abon.); Propagation de la Foi, à Paris; 8 ^e R. T. S., à Toulon; Prof. Maunier, à Paris; Ecole des Mines de St-Etienne; Lamertin, à Paris; A. I. de Rabat; Falk, à Paris; Banque du Commerce Extérieur, à Paris; Cie Générale des Colonies; Lefèvre-Pontalis; Cie des Chemins de Fer du Yunnan; Bib. de Garnison de Lyon; Sté des Ingénieurs Civils, à Paris; Crédit Industriel, à Paris; Banque de Syrie, à Paris (3 abonn.); Sté des Mines d'Etain de Tekkah, à Bordeaux; Bât. des Officiers du 4 ^e R. T. S., à Toulon; Chambre de Commerce de Rouen; Sté d'Etudes Minières, à Paris; chacun 60 fr.....	2.280
Grandidier, à Paris; Cornudet, à Paris; Roger, à Paris; Dussaud, à Neuilly; Finot, à Paris; de Caqueray, à Paris; de Barthélemy, à Paris; Lieut. d'Ornant, à Strasbourg; Lieut. Bessière, à Laghouat; de Laboulaye, à Paris; R. P. Jalabert, à Paris; Schneider, à Paris; Barth, à Homs; Gourdon, à Paris; Lebaudy, à Paris; Loisy, à Paris; Gerard, à Paris; de Vauréal, à Paris; Président Lebrun, Paris; Roume, à Paris; de Courcy, à Paris; Sté Foncière de Syrie; Peyerimhoff, à Paris; Foucher, à Seeaux; Gal Le Rond (3 ans); Gout, à Paris; Godefroy, à Belgodère; Lamisse, à Zagora; *Si Abdelhaq, à Agadir; Dechin Laporte, à Bergerac; Raveneau, à Paris; Cdt Jacotlet, à Paris; Docteur Decourt, à Paris; Docteur Villain, au Bardo; Comte Devolx, à Salon; Chevrier, à Paris; chacun 50 fr.....	1.900
Cdt Besnier, à Paris	45
Chambre de Commerce de Djibouti	30
Total	Fr. 7.655

Les étapes de l'abdication de l'Occident en Chine

L'abdication de l'Occident en Chine n'a pas été encore proclamée. Les grandes Puissances, qui ont des intérêts dans cette partie du Globe, se défendent d'être prêtes à l'accepter; mais, depuis vingt ans, nous assistons au déclin de l'influence européenne en ce pays et si, dans ces quatre dernières années, il a paru présenter un temps d'arrêt, nous n'avons en réalité jamais été aussi proches de l'élimination de l'homme blanc des pays jaunes.

Il nous a paru intéressant de jeter un regard en arrière pour chercher à nous instruire sur les erreurs commises et pour fixer les responsabilités. Car la situation déplorable où nous nous trouvons placés aujourd'hui n'est pas la conséquence d'événements, mais de lourdes fautes qui auraient pu être évitées par une meilleure coopération des races blanches et par plus d'attention donnée aux avis de ceux qui connaissent la Chine et savaient que les méthodes occidentales sont sujettes à produire des résultats inattendus quand on les applique à des asiatiques.

East is East, West is West, and never the twain shall meet.

*
**

C'est à la guerre de 1914 qu'il faut faire remonter l'origine du déclin de l'influence des races blanches en Chine; mais ce n'est pas cette guerre qui a été la cause de ce déclin. Les Alliés victorieux étaient en situation de se faire respecter. Seulement la guerre a prouvé clairement aux Chinois que tous les hommes de race blanche ne sont pas solidaires, comme l'expédition internationale des Boxeurs en 1900 semblait l'avoir indiqué; mais qu'ils sont divisés et qu'on peut continuer à utiliser contre eux l'antique formule de la diplomatie chinoise: « opposer un barbare à un autre barbare ». Ce fut une faute de porter nos querelles jusqu'en Extrême-Orient, de laisser interner des Allemands et des Autrichiens dans des camps de concentration chinois et de solliciter la coopération de la Chine à la guerre, d'autant plus qu'elle a été complètement inutile.

Mais, quelque maladroites qu'eussent été ces manifestations de nos discordes, elles n'eussent certainement pas entraîné des conséquences graves si, la guerre finie, les Alliés avaient repris en Chine une attitude ferme. Elle était d'autant plus nécessaire que l'anarchie s'était aggravée depuis la mort de Yuan Shih-Kai (1916). Le parti Anfu, c'est-à-dire le Gouvernement de Pékin contrôlé par les Japonais sous la direction du maréchal Tuan Chi-Jui, battu en brèche par les révolutionnaires et par les chefs militaires, avait perdu tout contrôle sur les provinces. Il était

devenu incapable de faire face aux obligations financières du pays et de protéger les étrangers dans l'intérieur. Ne pouvant faire sentir son autorité, il avait eu recours aux vieilles méthodes diplomatiques chinoises. Aux justes réclamations des Puissances contre les violations de plus en plus fréquentes des traités, il opposait l'inertie et la lenteur des vieux mandarins. Il le fit d'abord avec crainte ; mais, devant la tolérance inattendue des diplomates étrangers, il s'enhardit et, comme l'a écrit Gilbert dans son livre *What's wrong with China* :

Les officiels chinois se sentirent très rapidement encouragés à adopter une attitude d'indifférence ennuyée, puis d'indifférence méprisante, puis de répudiation défiante des responsabilités et, finalement, de répudiation agressive caractérisée, non seulement par le mépris des obligations des traités, mais par la revendication impérieuse des droits de la Chine, droits que toutes les classes en ce pays avaient essayé d'ignorer de plus en plus.

Or cet état d'esprit, dangereux chez les Asiatiques qui ne respectent que la force, trouvait en face de lui des Puissances qui, ayant inféodé leur politique en Extrême-Orient à celle des Etats-Unis, étaient prêtes à toutes les indulgences et à tous les abandons. En signant le Traité de Washington en 1922, les pays qui avaient des intérêts en Chine, particulièrement la France et l'Angleterre qui en avaient de dominants, se liaient les mains et donnaient libre cours à l'anarchie chinoise.

En réalité, ce traité était une machine de guerre dirigée contre le Japon, qu'il frustrait des avantages que ce pays s'était fait octroyer pendant la guerre. Les Etats-Unis profitaient de l'épuisement de leurs alliés, de leur reconnaissance et de leurs obligations pour les associer à une politique qui était manifestement opposée à leurs intérêts mais qui, devant les graves problèmes de l'après-guerre, paraissait d'ordre secondaire.

Or cette politique anti-japonaise avait pour corollaire une politique pro-chinoise basée sur de vagues sentiments humanitaires, une méconnaissance profonde du caractère des Asiatiques et de la situation en Chine et peut-être aussi un dessein inavoué de substituer à l'influence européenne en ce pays celle de l'Amérique.

Quand on se reporte aujourd'hui aux opinions émises à ce moment pour justifier les décisions prises à Washington et les stipulations du traité qui y fut signé le 6 février 1922, on se demande comment l'Angleterre, qui était bien renseignée par ses agents, qui connaissait la Chine et qui y avait des intérêts considérables, s'est résignée à un si visible abandon.

En constatant que ces opinions et ces décisions ont été formulées depuis plus de douze ans et que l'anarchie règne toujours en Chine, on se rend compte du degré d'illusion des négociateurs. M. Root, Secrétaire d'Etat Américain, ne déclarait-il pas à ce moment que la guerre civile en Chine rappelait aux Etats-Unis les jours

glorieux de la Guerre de sécession ? Alors que les provinces chinoises étaient la proie du brigandage et d'armées rivales qui comptaient déjà à ce moment plus de 1.300.000 hommes, alors que la guerre civile n'avait fait ressortir la prépondérance d'aucun parti et avait décelé la médiocrité et la vénalité de ses dirigeants, les Puissances contractantes se mirent d'accord pour offrir à la Chine de la manière la plus complète et la plus libre d'entraves la possibilité de s'assurer les avantages permanents d'un gouvernement stable et efficace.

Ce texte paraît aujourd'hui ironique, mais il allait livrer ce pays aux appétits de ses politiciens et de ses brigands. Il décrétait surtout l'abdication des Nations de race blanche en Extrême-Orient. Les jeunes Cantonais qui rapportèrent ce traité avaient abusé de la naïveté des « barbares » et ils revenaient persuadés qu'ils pouvaient tout se permettre. D'ailleurs le traité de Washington, conclu sans la Russie, avait pour résultat de laisser toute liberté aux Soviets d'introduire en Chine les bienfaits de la révolution communiste et, s'ils avaient agi avec plus de diplomatie, ils auraient sans doute réussi à en éliminer complètement les « Puissances Impérialistes ».

*
**

A la suite de l'expédition dite des Boxeurs, les attentats contre la vie et les propriétés d'étrangers étaient devenus très rares en Chine et ceux qui se produisaient de temps à autre étaient des actes de brigandage, normaux en ce pays. Les Légations obtenaient d'ailleurs ordinairement la punition des coupables et toujours une indemnité pour les victimes.

Mais, à partir de 1922, ces attentats se multiplient et deviennent de plus en plus fréquents. Ils ne sont plus seulement commis par des brigands. Ils deviennent le résultat de la xénophobie, qui se répand dans toutes les provinces depuis qu'il est prouvé qu'on peut molester et même assassiner les « diables étrangers » sans aucun risque. Des cas typiques tels que : l'assaut commis à Pékin par un soldat chinois, pendant l'hiver 1923-24, contre un paisible promeneur, A. Y. Campbell, et l'acquittement du coupable ; celui commis en février 1924 contre le chef de la gare de Fengtai, M. Bessell, par des soldats du colonel Chen sur l'ordre de ce dernier et l'évidente partialité de son procès, deviennent de plus en plus fréquents. Naturellement les missionnaires figurent largement au nombre des victimes. Il faudrait un gros volume pour dresser la liste de tous ces attentats et, à partir de 1925, leur nombre augmente tellement qu'il devient dangereux de se hasarder en dehors des Concessions étrangères. Même, dans certaines d'entre elles, plus exposées, on est contraint d'évacuer les femmes et les enfants.

D'ailleurs, vers cette époque, les attentats ne s'exercent plus seulement contre les individus, mais contre des collectivités étrangères. Leur

énumération dépasserait le cadre de cette courte étude. Mais, à titre d'exemple, nous rappelons le pillage systématique des lignes de chemin de fer et le meurtre de leurs agents étrangers par la soldatesque, les fusillades qu'essuient les bateaux qui naviguent sur le Yang Tzeu, l'attaque de la Concession de Shameen à Canton en juin 1925, celle de la Concession anglaise de Hankeou en janvier 1927 et les outrages indignes que firent subir, non seulement à des étrangers, mais à leurs femmes, les troupes cantonaises le 23 mars de cette même année.

Sans doute plusieurs de ces attentats sont inspirés et même dirigés par les agents des Soviets, et c'est pour ce motif que celui de Nankin, particulièrement odieux, n'a pas entraîné une réaction des Puissances ; mais cette faiblesse, qui peut s'excuser diplomatiquement, n'en confirmait pas moins, dans l'esprit des masses, l'impression qu'on pouvait maintenant tout se permettre vis-à-vis des Occidentaux sans s'exposer à des représailles.

D'ailleurs, de la masse, cette opinion avait atteint les classes dirigeantes. Le degré de mansuétude, pour ne pas dire plus, auquel était tombée la diplomatie anglaise sous l'influence des « travaillistes » et de l'insolence qu'avait atteint celle des Chinois sous l'influence des bolcheviks, ne peut être mieux illustré que par l'incident des « Propositions concernant la Chine » que la Grande-Bretagne adressa aux Puissances le 18 décembre 1926. On peut dire que les incidents qui se déroulèrent à Hankeou et à Nankin au cours du premier semestre 1927 sont les fruits de cette manifestation d'abandon.

Par cette proposition, le Foreign Office suggérait que les Puissances « devaient proclamer clairement leur désir d'aller aussi loin que possible pour satisfaire les aspirations légitimes de la Nation chinoise ». Il se déclarait prêt, pour sa part, à abandonner le droit d'exterritorialité, à soumettre ses nationaux aux impôts locaux, à abandonner les Municipalités des Concessions et à soumettre ses missionnaires aux lois chinoises. En proposant d'abandonner une politique de « ineffective protest », il ajoutait :

Chaque cas devrait être considéré indépendamment et la déclaration des Puissances devrait montrer qu'elles sont prêtes à examiner dans l'esprit le plus sympathique toute proposition raisonnable que les Autorités chinoises, quelles qu'elles soient, leur présenteraient, même si elles étaient contraires à une stricte interprétation des Traités...

« Oignez vilain, il vous poindra » ! Eugène Chen, ministre des Affaires étrangères de Chine, répondit naturellement à cette proposition :

La question n'est pas de savoir ce que la Grande-Bretagne et les autres Puissances sont disposées à accorder à la Chine pour « satisfaire les légitimes aspirations de la Nation chinoise », mais ce que la Chine nationaliste pourra justement accorder à la Grande-Bretagne et aux autres puissances, dont le régime de contrôle international subit maintenant le sort historique de tous les systèmes de subjugation politique.

Nous avons rappelé un peu longuement cet

incident pour faire comprendre à quel degré de mépris pour les Occidentaux en étaient arrivés les Chinois à cette époque et à quel degré d'abandon était parvenue la Puissance qui avait en Chine les intérêts les plus grands et le plus grand nombre de nationaux.

**

Pourtant c'est l'Angleterre qui, dans cette débâcle, a sauvé la situation en prenant l'initiative, en 1927, d'envoyer à Changhai gravement menacé des troupes suffisantes pour défendre ses nationaux ; et cet exemple, heureusement suivi par les autres puissances, en arrêtant pour la première fois les Chinois surpris, a sauvé ce qui restait indemne des intérêts occidentaux en Chine.

Il est d'ailleurs possible que cette réaction, tardive, localisée et incomplète, n'eût pas suffi à arrêter l'offensive xénophobe des jeunes Chinois. Mais leur superbe les portait à faire fi des antiques traditions diplomatiques de leur pays et ils commirent la faute d'attaquer tous les étrangers à la fois, non seulement ceux qui venaient d'outre-mer, mais les Russes et les Japonais.

Les Russes avaient commis celle de croire qu'ils avaient conquis la Chine à leurs théories marxistes et que leurs adhérents en ce vaste pays, qui n'avaient réellement en vue que leur ambition personnelle et le lucre, travaillaient à la révolution mondiale. Dès qu'il devint évident qu'ils utilisaient leurs partisans comme des instruments dont on se débarrasse après usage, ils virent le parti Kuomintang, qu'ils avaient aidé à s'emparer du pouvoir, se dresser contre eux et ils furent momentanément éliminés.

En s'attaquant aux Japonais comme aux Occidentaux, alors que ce peuple a l'épiderme extrêmement sensible, qu'il a des ambitions impérialistes et qu'il est à pied d'œuvre, les jeunes diplomates chinois ont mis le couronnement à leur impéritie. Si le Japon était disposé à laisser l'anarchie et la xénophobie s'étendre en Chine tant que ces deux mouvements n'avaient pour effet que d'éliminer les Occidentaux, il ne pouvait tolérer que ses propres intérêts fussent menacés. On sait comment il a réagi en 1931 contre le boycottage de ses nationaux, contre la violation des droits qu'il tenait de ses traités avec la Chine, et la violence de sa réaction. La Chine y a perdu la Mandchourie et, pour la première fois depuis le traité de Washington, elle sentit le poids des armes à Changhai sur son propre sol (1932).

**

Les Chinois, mais un peu tard, comprirent que le vieux principe : « opposer un barbare à un autre barbare » avait du bon. Dès que la résistance japonaise se manifesta, non seulement le mouvement xénophobe s'arrêta, mais les Chinois remisèrent au magasin d'accessoires les

dragons de carton qu'ils brandissaient en hurlant devant les diables étrangers. On n'entendit plus parler des traités inégaux, de l'opprobre de l'exterritorialité, du retrait des troupes étrangères qui souillaient de leur présence le sol des ancêtres, etc.

La Société des Nations, sous l'inspiration de ses dirigeants permanents, crut l'occasion bonne pour se pousser dans le Monde et pour s'y tailler une place fructueuse. Elle s'érigea en défenseur de la Chine outragée par un voisin brutal et, si ses maladresses ne lui ont pas permis de devenir le tuteur de ce pays, son intervention anonyme a du moins permis aux Occidentaux de souffler un moment et de s'installer dans un nouvel ordre de choses qui les ramène aux conditions de leurs premiers pionniers en Chine, quand Pékin les cantonnait dans quelques concessions marécageuses où ils étaient autorisés à commercer pour le plus grand bénéfice des mandarins locaux.

**

Il serait vain de croire que cet état de choses, qui paraît maintenant tolérable, puisse durer longtemps. Les Chinois, qui attendaient monts et merveilles de l'intervention de la Société des Nations, se sont aperçus qu'en réalité ce corps anonyme et irresponsable n'a aucun pouvoir effectif, qu'il ne peut les protéger contre le danger japonais, ni leur procurer les fonds dont ils ont toujours besoin pour entretenir la guerre civile. Quant aux Puissances, trop préoccupées par les difficultés politiques immédiates et voisines, d'ailleurs toutes ruinées par la crise mondiale, elles sont trop heureuses de passer le dossier « Chine » à une entité qui ne peut que poursuivre la politique de laisser faire qu'elles ont été contraintes d'adopter.

Aujourd'hui, la Société des Nations a fait faillite en Chine. Pour parvenir à consolider son pouvoir, pour obtenir un aide contre le communisme qui a repris pied dans certaines provinces d'accès difficile et contre les chefs militaires toujours indépendants et qu'il ne parvient pas à mettre à la raison, dans l'espoir aussi de se procurer des fonds pour remédier à la crise monétaire aiguë qu'il traverse, le Gouvernement de Nankin paraît disposé à causer avec le Japon et à s'entendre avec lui. Tant est-il que la force est toujours respectée.

Il est malheureusement à craindre que cette évolution n'entraîne une reprise des abandons des races blanches en Chine, car leurs Gouvernements ne semblent pas disposés à réagir et sont d'ailleurs en mauvaise posture pour le faire. En imposant son influence à la Chine, le Japon ne se propose pas seulement d'ouvrir ce vaste marché à ses commerçants, il veut le dominer politiquement, et à cette fin il est nécessaire qu'il élimine entièrement de ce pays l'influence européenne et américaine.

Sûr d'être respecté, parce qu'il dispose de la force et qu'il est à pied d'œuvre, il peut se per-

mettre de faire des abandons de droits. S'il renonce au privilège de l'exterritorialité, il sera impossible aux États-Unis, à l'Angleterre, à la France de ne pas le suivre et, quand leurs nationaux seront justiciables des tribunaux chinois, ils seront dans une situation précaire et dangereuse. Le Japon peut retirer ses troupes des points que les traités lui permettent, comme aux autres Puissances, d'occuper ; car il sait que ses nationaux seront craints et il est assuré, en cas de besoin, de pouvoir ramener ses troupes dans les vingt-quatre heures. S'il le fait, il sera bien difficile aux Occidentaux et aux Américains de maintenir les leurs et, du jour où elles seront retirées, seuls ceux de leurs nationaux les plus courageux pourront continuer à travailler dans les concessions, à la merci d'émeutiers et de grévistes ; en tous cas, les capitaux considérables que ces Puissances ont investis dans ces concessions seront gravement compromis. Comme les autres pays, le Japon a prêté de l'argent à la Chine et n'a pas été remboursé ; mais il a largement touché l'équivalent de ses prêts en mettant la main sur la Mandchourie et en s'appropriant les chemins de fer, les ports, tout l'équipement de cette province. Il peut, sans rien y perdre, passer l'éponge sur l'ardoise et laisser aux autres étrangers le rôle ridicule du créancier dont on se gausse. Ses conseillers, judicieusement répartis dans les principaux ministères, sauront les diriger dans l'intérêt national et, en quelques années, si les Puissances étrangères ne réagissent pas, leurs intérêts matériels et moraux seront éliminés par simple infiltration.

Réagiront-elles ? Le veulent-elles et le peuvent-elles ? C'est une question à laquelle l'avenir seul peut répondre ; mais, au seuil de cette nouvelle étape de l'abdication de l'Occident en Chine, il convient de faire le point, de dresser le bilan de la politique de faiblesse à laquelle nous nous sommes ralliés.

Cette politique a été aussi funeste au peuple chinois lui-même qu'aux étrangers, car elle a eu pour principal résultat de favoriser les éléments de désordre et de livrer ce peuple sans défense aux politiciens et aux chefs militaires qui vivent à ses dépens. Il est écrasé d'impôt, il ne peut vendre les produits de son travail et il est ruiné parce que le prix des terres a énormément baissé et que, dans certaines régions particulièrement exposées, on ne trouve même pas d'acquéreurs. Aujourd'hui on peut dire que le marché chinois n'a presque plus d'intérêt, car le pouvoir d'achat de ses 400 millions d'hommes est tombé à rien.

Est également tombée à rien la valeur de la vie humaine car, sous couleur politique, les crimes se sont énormément développés et restent impunis. Des millions d'individus ont été massacrés par les communistes et par les grandes compagnies qui tiennent les pays et ne vivent que de rapines.

Le crédit de la Chine est complètement effon-

dré car, consacrant la majeure partie de ses ressources à la guerre civile, elle n'a pu assurer le service de ses dettes. Au 1^{er} janvier 1934, le montant des remboursements échus et des intérêts impayés sur ses emprunts connus s'élevait à environ £ 89.487.000 et il doit être actuellement voisin de £ 95.000.000.

Or les sources de revenus : douane, gabelle, chemins de fer, ont été complètement désorganisés par l'élimination brutale ou progressive des quelques étrangers qui en soutenaient l'armature et empêchaient qu'elles ne fussent dilapidées. De sorte que la restauration des finances devient chaque jour une tâche plus difficile. Pour construire des chemins de fer, qui sont nécessaires pour transporter les produits du sol et les répartir suivant les besoins, pour endiguer les fleuves et prévenir les inondations qui désolent périodiquement la plaine, pour construire des routes, des ponts, des bateaux, pour combattre les brigands, il faudrait des capitaux et leurs propriétaires déjà échaudés n'ont garde de les aventurer.

D'autant plus que la vieille armature sociale de la Chine craque de toute part, que les fils méprisent leurs pères, et sont pourtant incapables des vertus élémentaires qui seraient nécessaires pour remonter la pente et ramener l'ordre matériel et moral dans ce pays.

*
**

Ce n'est pas la première fois que la Chine tombe dans l'anarchie, mais elle en est toujours sortie par la force d'un homme et généralement d'un barbare.

R. SAINT-PIERRE.

La production et le commerce de la soie au Levant

Pendant les cinquante dernières années, la soie fut pour les régions de la côte syrienne un moyen de grande richesse. Ce produit a, depuis trois ans, beaucoup perdu de son importance sans cependant être remplacé par des ressources nouvelles.

I. — Conditions de production

On estime que, dans les années voisines de 1930, la superficie complantée en muriers a dépassé 20.000 hectares. Il est difficile d'apprécier cette quantité en l'absence de tout recensement méthodique et précis. En effet, en dehors des quelques vastes zones où les plantations sont denses et régulières, on constate l'existence d'innombrables parcelles dispersées, couvertes de

plantations irrégulières ou mélangées à d'autres arbres, tels que oliviers, figuiers et vignes. D'autre part, le mode d'évaluation des vergers rend tout recensement général assez difficile ; il a lieu, soit en superficie (feddan journalier de labour, kadné-maksar), soit en rendement de feuilles (h'mel chilch : c'est-à-dire nombre d'arbres produisant une quantité déterminée de feuilles à la première poussée), soit en capacité d'élevage (nombre d'arbres pouvant nourrir une boîte de graines).

Nous ne pouvons donc retenir ce chiffre de 20.000 hectares que comme une indication sujette à révision.

Les statistiques officielles indiquent, par année, le nombre des boîtes de graines mises en incubation sur l'ensemble du territoire :

1923	105.000	boîtes
1924	108.000	—
1925	109.000	—
1926	115.000	—
1927	125.000	—
1928	122.000	—
1929	120.000	—
1930	116.000	—
1931	90.000	—
1932	70.000	—
1933	52.000	—
1934	45.000	—

(Il s'agit de boîtes de une once anglaise de graines)

Les graines de vers sont importées de France, de Grèce et d'Italie ; il semble bien que les importations grecques aient bénéficié de la rupture des relations entre le Liban et ses fournisseurs habituels entre 1914 et 1919 ; à cette même époque, les grainiers de Brousse ont également fourni les éleveurs du Levant. Le district du Kesrouan fournit un peu de graines, mais les opérations de grainage ne paraissent pas être surveillées avec assez de rigueur pour donner des produits de qualité régulière et exempts de toute maladie.

A la fin du XIX^e siècle, lors des grandes épidémies survenues en Europe sur les vers à soie, le Liban a exporté des graines en France et en Italie. Ce débouché fut fermé dès que Pasteur eut rénové les conditions du grainage.

La soie produite est limitée à une seule variété : la soie jaune ; pendant la Guerre, les graines importées de Grèce et de Brousse ont produit des soies blanches (1).

La grande diversité des conditions locales d'altitude et de climat fait que les muriers donnent des récoltes de feuilles très variables d'une région à une autre. On peut établir qu'un hectare de muriers donne annuellement, dans les meilleures zones de la côte (Damour, Antélias), plus de 12.000 kilogs de feuilles de première poussée, alors que, en montagne, la production normale peut descendre à 4.000 kilogs seulement. Pour un rendement élevé, l'abondance de l'eau d'irri-

(1) Les importations de Brousse et de Grèce se sont prolongées après 1919.

gation est le facteur essentiel ; néanmoins, la fumure a également la beaucoup d'influence.

Pour la récolte des feuilles, les branches sont coupées au ras du tronc et dépouillées chaque jour suivant les besoins. Il faut au total, une moyenne de 10 à 12 « charges » de feuilles (la charge que porte un homme), soit environ 750 à 900 kilogs, pour nourrir pendant toute leur évolution les vers nés d'une boîte de graines, pesant une once anglaise. Etant donné le rendement en feuilles d'une plantation de muriers, on peut donc élever jusqu'à 15 boîtes de graines de vers sur un hectare, pourvu qu'il soit bien labouré, fumé et irrigué comme à Damour, à Machghara et à Antioche ; cette capacité descend à 5 boîtes seulement en montagne, et dans les zones peu favorisées quant au sol et à l'eau d'irrigation.

Les rendements en cocons sont tout aussi irréguliers. Des élevages d'essai contrôlés par le Haut Commissariat ont donné de très bons résultats ; mais ce sont surtout des expériences et des démonstrations publiques dont l'exemple a permis d'améliorer les rendements des élevages indigènes. Normalement, on obtient 45 kgs de cocons frais par once de graines dans les meilleures zones (Damour, Zghorta, Machghara, Antioche) ; ce rendement ne dépasse par 25 kgs dans le Gouvernement de Lattaquié (Mechta, Safita) ; en haute montagne, il descend même à 20 kgs.

Mais la position relative de ces régions apparaît comme assez différente si l'on considère des moyennes annuelles. Sur la côte, les récoltes sont irrégulières ; là, le vent chaud (Khamsin), lorsqu'il arrive pendant la montée des vers, cause de graves dégâts et on doit constater qu'une année est perdue sur trois ou quatre ; au contraire, en montagne, les fortes pluies seules ont une mauvaise influence, mais elles sont rares à cette époque.

Cette différence dans les rendements moyens provient des conditions dans lesquelles ont lieu les travaux d'élevage. En général, dans les zones très riches de la côte, les vers sont logés, après leur éclosion, dans des cabanes de branchages ; ces abris, plus ou moins vastes, peuvent suffire à 4 ou 5 boîtes de graines dans le Zewyé (1), à 8 ou 10 à Damour (2) et correspondent à l'activité d'une famille de paysans. Les cabanes, dressées au milieu des muriers, sont reconstruites chaque année, ce qui permet une désinfection quasi-automatique ; mais elles n'offrent aucune protection contre le vent chaud. Au contraire, en montagne (3), où les rendements sont faibles, une famille de paysans élève seulement une ou deux boîtes de graines, quantité qu'elle peut aisément loger dans l'habitation et ainsi préserver des intempéries, notamment du vent chaud ; dans ce

cas, la grêle, en détruisant les feuilles, et la pluie, en les mouillant, peuvent seules gêner beaucoup l'élevage.

Des divers renseignements que nous avons recueillis, il ressort que la production approximative de cocons frais peut être annuellement fixée comme suit pour l'ensemble des Etats sous mandat français.

1880	2.500.000	kgs
1881	2.800.000	—
1882	3.000.000	—
1883	3.300.000	—
1884	3.000.000	—
1885	3.100.000	—
1886	3.200.000	—
1887	3.600.000	—
1888	3.600.000	—
1889	3.900.000	—
1890	4.600.000	—
1891	3.500.000	—
1892	4.100.000	—
1893	5.600.000	—
1894	5.300.000	—
1895	4.300.000	—
1896	4.700.000	—
1897	5.500.000	—
1898	5.200.000	—
1899	5.000.000	—
1900	5.000.000	—
1901	4.700.000	—
1902	5.700.000	—
1903	5.400.000	—
1904	5.000.000	—
1905	5.300.000	—
1906	5.100.000	—
1907	5.800.000	—
1908	5.500.000	—
1909	4.800.000	—
1910	6.100.000	—
1911	6.000.000	—
1912	6.000.000	—
1913	6.100.000	—
1914	6.100.000	—
1919	500.000	—
1920	800.000	—
1921	1.800.000	—
1922	1.900.000	—
1923	2.200.000	—
1924	2.860.000	—
1925	2.900.000	—
1926	2.960.000	—
1927	3.185.000	—
1928	3.350.000	—
1929	3.460.000	—
1930	3.550.000	—
1931	2.760.000	—
1932	1.762.000	—
1933	1.400.000	—
1934	1.300.000	—

Actuellement, le rendement moyen des élevages serait donc de 26 à 28 kilogs de cocons frais par once de graines, rendement qui est relativement faible.

En moyenne, pour 1.000 à 1.200 kilogs de cocons frais, on obtient : 100 kgs de soie grège, 25 à 30 kgs de frisons, 160 à 180 kgs de chrysalides et de déchets.

(1) Petits propriétaires nombreux exploitant directement, ou métayers sédentaires.

(2) Grands et moyens propriétaires exploitant à l'aide d'associés saisonniers dans une région où les rendements sont élevés.

(3) Petits propriétaires ou petits métayers sédentaires.

La soie grège est classée : 1) par les filatures indigènes, en deux qualités : a) premier choix ; b) cocons tachés ou morts ; 2) par les filatures très bien outillées : a) extra ; b) cocons grossiers ; c) cocons tachés ou morts. Les filateurs les plus modestes produisent une soie tout venant, sans aucune distinction.

L'étouffage à sec, qui permet de tuer les chrysalides, emballer et expédier les cocons dans un temps ne dépassant pas 24 heures, a supplanté en grande partie l'ancien procédé à la vapeur qui exige un séchage à l'air libre pendant deux ou trois mois avant l'expédition. Néanmoins, dans la période actuelle d'avilissement de la soie, le procédé primitif, plus économique que l'étouffage à sec, reprend de l'importance ; il ne coûte guère que 1 à 1,5 piastre syrienne par ocke (1) de cocons frais, alors que le procédé moderne coûte 4 piastres environ.

II. — Le commerce

Les cocons frais, pesés par 100 ockes (128 kgs) sont payés sur la base nette de 95 à 97 1/2 ockes au Liban et 92 1/2 dans le Gouvernement de Lattaquié ; ce poids net forfaitaire tient compte des non-valeurs : cocons écrasés, papillonnés, doublés, tachés, des déchets et de l'évaporation pendant le transport jusqu'au magasin ou jusqu'à la filature. La base de 95 pour les cocons du Zewy résulte de ce que cette région voisine de Tripoli n'avait pas d'étouffoirs il y a quelques années encore ; on devait donc amener les cocons frais au Mont Liban, ce qui causait une perte importante par évaporation en cours de route ; l'installation locale d'étouffoirs n'a cependant pas changé ce chiffre.

La soie grège est conditionnée en balles de 100 kgs en moyenne (98 à 102) pour l'exportation et en balles pesant de 25 à 50 ockes (32 à 63 kgs) pour la vente au commerce local ; les frisons sont mis en balles de 100 kgs pour l'exportation.

Au point de vue de la vente des produits, on doit distinguer deux grandes régions : 1. le sandjak d'Alexandrette ; 2. le Liban et le Gouvernement de Lattaquié. La Syrie du Nord, surtout le Kosseir et le Pays d'Antioche, exporte ses cocons et ne les file pas ; elle produit des cocons de bonne qualité qui sont soumis à un bon triage, et les expédie à Marseille ou en Italie, où ils sont vendus sur la base du rendement en soie. Les quelques bassines en usage dans la région permettent l'utilisation des cocons morts ; leurs produits — soie iskanderani — sont vendus à Alep ou sur place.

La région méridionale du Gouvernement de Lattaquié, c'est-à-dire les cazas de Safita et de Tell Kelah, et les cantons extrêmes du Liban Nord possèdent quelques roues de filage dispersées dans les villages ; les cocons dévidés et filés sur place, produisent une soie de médiocre qualité — soie aghabi — qui est exportée à Homs.

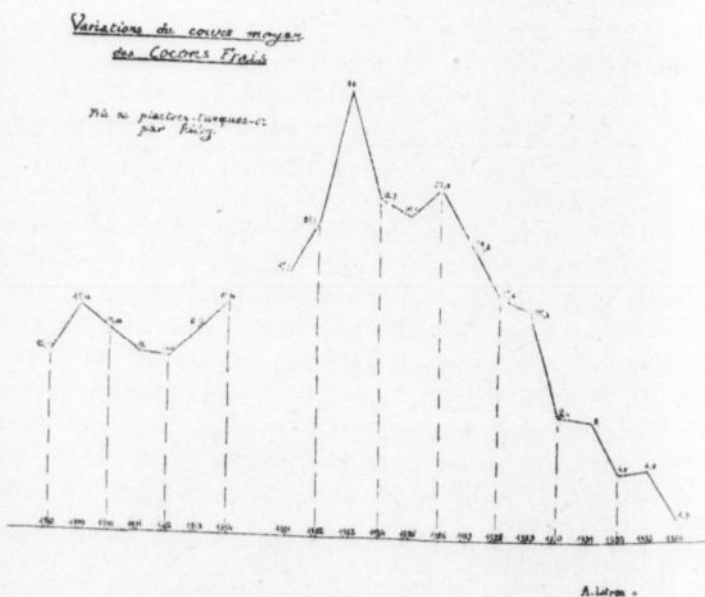
(1) Unité locale de poids équivalente à : 1.280 grammes environ.

Le Liban est la grande région séricicole du Levant ; c'est un pays d'élevage et de filature, mais pas de tissage ; il n'exporte pas de cocons, seulement de la soie. La soie du Liban répond à des besoins déterminés ; elle correspond à une qualité jadis élevée en France et en Italie, particularité qui lui permet de trouver un débouché assuré sur le marché de Lyon. La soie fine est achetée également par les tisserands de Damas ; ce courant commercial, peu important avant 1914, s'est beaucoup développé après 1920 ; mais la concurrence redoutable faite aux tissus locaux par les produits japonais, en ruinant les tisseurs de soie damascains, a fait perdre au Liban l'un de ses débouchés. Tous les frisons produits sont exportés, aucun emploi n'en pouvant être fait sur place.

L'activité du commerce de la soie est entretenue au Liban par les filateurs. Ceux-ci sont industriels et surtout spéculateurs ; par cette industrie, certains se sont enrichis, mais beaucoup se sont ruinés. La plupart des villages du Metten et du Chouf comptent une ou plusieurs filatures ; mais beaucoup sont en ruines ou ont cessé toute activité depuis plusieurs années. Les plus importantes de celles qui continuent à travailler sont situées à Beit-Méry, Bahmdoun, Maaser Beit Ed-dine, Aït Treiz, Le Krey et Bickfaya. Quelques industriels français se sont intéressés à la production libanaise et ont installé dans la montagne des ateliers d'étouffage et de conditionnement.

Actuellement, la plupart des filateurs locaux ne travaillent qu'à façon ; de plus, les principaux acheteurs lyonnais et marseillais ont disparu du marché ; le commerce local de la soie devient donc très difficile.

Ces difficultés ont été aggravées par l'avilissement considérable du produit. La soie, après avoir atteint en 1923 et 1926 un prix très élevé, n'a plus actuellement qu'une valeur or inférieure à celle qu'elle avait en 1914. Le prix des co-



cons frais payé aux producteurs, qui fut de 100 piastres syriennes papier par kilogram en 1923, n'est plus que de 19 piastres en 1934.

III. — Le crédit sur la soie

Il semble bien que la grande expansion de l'élevage des vers à soie ait été favorisée au Liban autant par de bonnes conditions de climat et de main-d'œuvre que par une diffusion exceptionnelle du crédit. Le crédit fait aux filateurs et aux producteurs fut maintenu même après que la soie eut commencé de s'avilir ; mais ultérieurement, la chute considérable du prix de la soie fut cause d'une rapide disparition du crédit, laquelle entraîna à son tour une énorme régression de l'élevage.

En effet, tout paysan qui élevait une ou plusieurs boîtes de graines recevait dès le début de l'élevage une avance en numéraire sur la vente de la récolte prochaine ; il pouvait ainsi travailler et subsister en attendant la livraison de ses cocons. Mais ces avances, consenties par des courtiers acheteurs ou par des filateurs, entraînaient l'obligation de vendre la récolte aux prêteurs qui s'assuraient ainsi une clientèle de fournisseurs. Ces prêteurs n'avaient généralement pas les moyens de faire de tels prêts avec leurs propres capitaux ; ils devaient donc à leur tour demander des crédits à leurs acheteurs, grands commerçants locaux ou européens, à valoir sur les livraisons à venir. C'est pourquoi les industriels et les commerçants de Lyon devaient prêter annuellement à leurs fournisseurs libanais des capitaux considérables ; la concurrence s'en mêlant, l'abondance des avances était le seul moyen de conserver des fournisseurs fidèles.

Tant que le prix de la soie a monté, l'affaire a été bonne pour tout le monde et l'élevage s'est développé rapidement. Cet usage, en se maintenant pendant les premières années de l'avilissement, a créé des situations privées inextricables et causé des faillites retentissantes ; beaucoup des avances faites, alors reportées d'une année à l'autre, étaient devenues irrécouvrables.

Actuellement, alors que le crédit est à peu près supprimé, on voit de quelle importance il était. Les avances qui, en 1914, étaient de 45 francs or par kilog de soie livrée étaient réduites, en 1933, à 45 francs papier seulement. Si ce crédit permettait aux filateurs de s'enrichir, il les maintenait dans une position spéculative ; certains d'entre eux payaient d'avance les cocons frais et vendaient la soie après plusieurs mois à des cours très variables influencés par le change. Les faillites de filateurs ne sont pas seulement actuelles ; elles ont été nombreuses avant 1914 et fréquentes en 1925-1927.

Autant ce crédit trop étendu était dangereux pour la production libanaise, autant le crédit sur marchandises entreposées lui demeure favorable. Lorsque les cocons sont étouffés à sec, ils peuvent être vendus immédiatement ; au contraire, l'étouffage à la vapeur doit être suivi d'un séchage à l'air libre, car le producteur, toujours à cours d'argent pour subsister, se fait consentir du crédit garanti par ses cocons en cours de séchage. L'étouffage à la vapeur étant demeuré en

usage surtout dans le Liban Nord, c'est là que cette forme de crédit a pris la plus grande extension ; d'autre part, là, les paysans quittent la plaine pour la haute montagne dès que l'élevage est terminé. Pendant leur absence, les producteurs laissent les cocons en dépôt chez l'étouffeur, qui se charge de les sécher, les remuer et les surveiller ; ils s'occupent de la vente en septembre ou octobre.

L'exploitant d'un étouffoir devient ainsi fournisseur de crédit ; il délivre un reçu constatant le dépôt des cocons et perçoit une commission pour la garde et les soins de conservation. Dans la région de Tripoli, cette forme de financement a pris une grande extension. L'étouffeur peut faire lui-même les avances demandées, à moins que le propriétaire des cocons entreposés ne s'adresse à un commerçant ou à un banquier de la ville ; dans tous les cas, le prêt est indiqué au dos du récépissé de dépôt ; les cocons peuvent être vendus par simple endossement du récépissé, mais ne peuvent être remis en circulation qu'après remboursement de l'avance. Celle-ci varie entre 50 et 75 % de la valeur des cocons séchés et supporte un intérêt de 1 % par mois en général.

En principe, le temps de dépôt est partagé en deux périodes :

1. L'une qui dure depuis l'étouffage jusqu'à la fin de septembre au plus tard, ce qui correspond au délai normal de vente des cocons ;
2. L'autre, de durée illimitée, qui donne lieu à la perception d'une deuxième commission de dépôt semblable à la première.

*
**

La production de la soie a eu au Levant une importance considérable ; mais cette importance est actuellement bien réduite en raison de l'avilissement du produit et de l'arrêt du financement. Il en résulte une grande régression des plantations de muriers. De 1928 à 1932, les plantations nouvelles ont compensé les arrachages ; mais, dans les années 1933 et 1934, les muriers des zones les plus riches ont fait place aux agrumes et surtout aux bananiers et aux cultures maraîchères. En montagne, bien que l'élevage des vers soit réduit, le murier, par sa deuxième poussée de feuilles en automne, demeure comme une source de fourrage vert pour le bétail ; là, toute amélioration du prix des cocons permettrait un nouvel essor de l'élevage des vers à soie.

Ces vicissitudes ne sont pas particulières à la période d'après-guerre. Il y a trente ans déjà que les muriers de la zone la plus riche des vergers de Saïda (zone saqi) ont fait place aux agrumes et aux néfliers ; le même phénomène s'est produit dans la banlieue de Beyrouth depuis 25 ans. D'autre part, pendant la guerre, les difficultés économiques survenues au Liban ont ruiné une partie des plantations et les Turcs ont souvent utilisé les muriers de la Békaa pour le chauffage de leurs locomotives ; la plaine, qui

produisait 80.000 cocons de cocons avant 1914, n'en a plus produit que 15.000 en 1931.

D'autre part, la concurrence étrangère est ancienne. Les importations de fils et de tissus de soie d'Extrême-Orient ont peu gêné la production locale ; à cause de leur prix de revient très bas, elles étaient déjà massives avant 1914, avaient supplanté les importations venues de Perse et de Brousse et alimentaient en grande partie les métiers de Damas, alors que les produits des élevages locaux et des filatures étaient exportés vers l'Europe (1). Dans les grands centres d'industrie artisanale (Alep, Damas et Homs), où la soie est tissée presque autant que le coton, les innombrables métiers indigènes ne peuvent utiliser de piano les fils de soie libanais ; une adaptation technique serait nécessaire de part et d'autre si l'on voulait que les produits libanais puissent alimenter les métiers syriens. Néanmoins, le développement du tissage de la soie demeure gêné par l'obligation d'expédition en Europe des pièces pour la teinture.

*
**

Bien que la production de soie dans les pays du Levant sous mandat français (300.000 kilogs par an) soit infime par rapport à la production universelle (45.000.000 de kilogs par an de soie naturelle en moyenne), il y a à résoudre un problème local de très grande importance. Il est aisé d'envisager toute la complexité des difficultés nées de l'avitilissement de la soie : conservation partielle des muriers comme production familiale accessoire ; cultures et plantations de remplacement dans les zones riches et en montagne ; création de ressources nouvelles en fourrage vert ; utilisation d'une main-d'œuvre nombreuse, habile, mais dispersée dans toute la montagne libanaise ; financement de l'élevage du ver à soie et des productions de remplacement.

A. LATRON.

APPENDICES

I. — Importations globales de soies, fils et tissus de soie

(d'après les statistiques douanières)

Année	»	kgs pour	95.885.000	piastres syr.
1923....	320.508	—	147.380.246	—
1924....	383.443	—	193.371.803	—
1925....	431.429	—	269.976.014	—
1926....	593.540	—	278.057.565	—
1927....	578.061	—	210.417.979	—
1928....	677.466	—	154.453.222	—
1929....	845.814	—	165.822.769	—
1930....	1.325.935	—	242.215.603	—
1931....	1.232.140	—	156.900.613	—
1932....	1.266.181	—	116.863.600	—

(1) Année 1326 H. (1907-09) :
Exportations. — Cocons : 735.723 kgs pour 33.046.840 piastres turques ; Fils de soie : 400.414 kgs pour 47.392.900.
Importations. — Fils de soie : 235.237 kgs pour 18.388.250 piastres turques.

II. — Exportations de produits soyeux.

Année	Cocons secs kilogs	Soie grège kilogs	Déchets de soie (kilogs)
1326 H.....	735.723		
1923.....	(1)	(1)	(1)
1924.....	237.757	127.962	115.273
1925.....	214.846	149.139	120.335
1926.....	245.748	125.371	113.571
1927.....	190.209	145.403	(1)
1928.....	423.945	183.482	126.568
1929.....	286.074	(1)	156.067
1930.....	191.102	138.492	88.457
1931.....	197.146	34.451	54.637
1932.....	68.721	108.477	58.964
1933.....	163.445	94.017	42.307

Année	Valeur totale
1326 H....	équivalent de 350.000.000 piastres syr. env.
1923.....	243.351.140 piastres syriennes papier.
1924.....	(1)
1925.....	(1)
1926.....	(1)
1927.....	(1)
1928.....	296.224.787 piastres syriennes papier.
1929.....	(1)
1930.....	161.305.566
1931.....	45.004.373
1932.....	48.388.351
1933.....	33.519.000

N. B. — En raison de leur incertitude générale, ces statistiques sont données avec toutes réserves.

Le voyage du Chah de Perse en Turquie

Le compte rendu du voyage que le Chah de Perse a effectué en Turquie aurait pu être donné beaucoup plus tôt, mais alors nous aurions été dans l'obligation de nous en tenir à une relation purement touristique et géographique, agrémentée, il est vrai, des quelques considérations de politique internationale qui s'imposent toujours en pareil cas. Nous avons préféré attendre que les intentions réelles des deux dictateurs se matérialisent dans le temps, afin de pouvoir faire une discrimination entre les nombreuses hypothèses émises l'an dernier au sujet de ce voyage, qui est, de façon incontestable, un événement historique sans précédent dans la politique de la Turquie et de l'Iran.

Ce fut le 10 juin 1934 que le Chah Pahlevi, accompagné des ambassadeurs Sadik Khan et Khusrev Bey, entra sur le territoire turc à Gurdjiboulak. Les généraux Ali Saïd Pacha, inspecteur de la 3^e armée ; Kémal Pacha, commandant de corps d'armée, le vali de Beyazid, Imad ed-Din Bey et Kemal Bey, directeur au Ministère

(1) Chiffres très incertains.

des Affaires Etrangères, le saluèrent au nom du Gouvernement. Puis par Beyazid, Kaghizman et Trébizonde, il arriva à Ankara le 16 ; il y fut accueilli par une foule enthousiaste. Conduit à la maison du peuple, Chah Pahlevi y reçut les ministres et le Président du Parlement avant d'aller au Palais présidentiel, rendre visite au Gâzi. Le soir, au cours de la réception qui eut lieu à Tehankaya, Moustapha Kemal Pacha commença son discours par ces mots :

Sire, mon grand ami et auguste frère, la joie que je ressens à saluer en Turquie l'illustre chef du Peuple frère est très grande. La nation turque tout entière est heureuse de la visite de Votre Majesté Impériale...

Chah Pahlevi, répondant au « Glorieux Président de la République turque, cher frère et grand Ami », affirma que l'amitié turco-persane a toujours été une garantie de prospérité et de bonheur pour les deux nations et que « leur union indéfectible servira la paix générale en Orient ».

Le 17, déjeuner offert par le Président du Conseil, réception du corps diplomatique, grande revue militaire et dîner au Ministère des Affaires Etrangères.

A la Grande Assemblée nationale, les Députés font, le 18, une chaleureuse réception. Le 20, visite de l'hôpital moderne d'Ankara, représentation d'une pièce de théâtre, dont le sujet est emprunté à l'histoire légendaire des deux nations, puis conférence politique entre les deux Chefs d'Etat assistés de leurs ministres des Affaires Etrangères ; enfin, le 25, le Chah et le Gâzi s'embarquent à Smyrne pour Istamboul où ils arrivent dans l'après-midi du 26. Recevant le 28 la Colonie persane, le Chah tient à souligner que, « ce qui m'a réjoui le plus, pendant le présent voyage, c'est le fait de constater l'existence de sentiments d'unité et de fraternité entre les nations turque et persane ». Dans l'après-midi du 2, Chah Pahlevi prenait congé du Gâzi à Topkhané.

Les journaux turcs et persans ont été, durant toute la période, pleins d'articles préconisant un rapprochement étroit entre les deux pays.

Le *Vakit*, saluant le Souverain ami qui visite la Turquie, et célébrant l'amitié des deux nations sœurs, écrivait :

La Perse a connu les mêmes tribulations que la Turquie. Elle a subi comme nous les plus dures épreuves du régime capitulaire et du joug de l'étranger. Elle a dû, comme la Turquie, entreprendre des luttes incessantes contre ses ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs, en vue de conquérir sa souveraineté et son indépendance nationales. Cette similitude du sort des deux pays constitue l'un des fondements les plus essentiels de leur amitié commune. C'est pourquoi la nation turque, qui salue l'arrivée à Ankara du Grand Libérateur de la Perse, se trouve convaincue que cet événement constitue réellement une révolution dans l'histoire des deux pays. Les Turcs et les Persans n'oublieront jamais la date du 16 juin 1934.

De son côté, la *Djumhouriet* affirmait que les deux nations se complètent :

La nouvelle Turquie et la Perse nouvelle sont comme

deux soleils qui ont luit l'un après l'autre dans le Proche-Orient, c'est-à-dire à l'Est de l'Europe et au seuil de l'Asie. Nos deux peuples si anciens et si nobles vivant dans ces pays, berceaux de l'histoire de l'humanité, sont animés de nouveau par des élans sans pareils pour graver une fois de plus leurs épopées dans les pages futures de cette histoire...

*
**

Comme bien l'on pense, ce voyage a préoccupé toute la diplomatie internationale et les commentateurs les plus fantaisistes ont vu le jour. Cependant la croyance la plus répandue, celle qui a le plus de crédit dans tous les milieux orientaux, est que cette visite a été organisée sous l'égide des Soviets. L'U.R.S.S., qui a l'impérieux besoin d'être couverte sur son flanc Sud, particulièrement vulnérable, afin de garder toute sa liberté d'action face à l'Est, où elle doit fatalement se heurter aux prétentions japonaises, a présidé au rapprochement turco-iranien. C'est sur sa demande, entourée évidemment de toutes les précautions diplomatiques qui s'imposent en pareil cas, que Moustapha Kémal a manifesté le désir de recevoir la visite du Chah Pahlevi. C'est à la suite de ses conseils que la Turquie et l'Iran ont jeté les bases d'une entente aussi étroite que possible, destinée finalement à faire échec à la politique anglaise dans le Proche et le Moyen Orient et à obtenir, grâce aux amicales et solides relations turco-soviétiques, la neutralité économique et bienveillante de la Perse en cas de conflit russo-japonais.

La présence auprès du Chah de son ambassadeur à Moscou, pendant son voyage en Turquie, est venue fournir un argument de plus à cette supposition.

Nous savons les liens étroits, politiques et surtout économiques, qui unissent Ankara et Moscou. Par de récents accords, le Président du Conseil turc s'est encore rapproché des Soviets et il semble bien que la diplomatie européenne doit s'attendre à se trouver, avant peu, en face d'une décision qui, espérons-le, ne la surprendra pas, mais qui sera lourde de conséquences. *La Turquie est décidée à armer les Détroits.* Des mesures préliminaires ont d'ailleurs déjà été prises. C'est ainsi que, au cours de l'an dernier, les sujets turcs non musulmans qui séjournaient sur les bords des Dardanelles ont été méthodiquement évacués et que de nombreuses familles juives ont été priées d'abandonner les propriétés qu'elles occupaient dans ces régions. Pour violer ainsi une des clauses du Traité de Lausanne, la Turquie a évidemment l'appui de l'U.R.S.S. Il lui fallait la neutralité de la Perse. Ce but paraît maintenant atteint. Pour rendre publique la décision prise, il s'agit simplement d'attendre le moment propice. La Russie réalisera ainsi ce qu'aucun gouvernement tsariste n'avait pu réussir. La Mer Noire sera à l'abri de toute incursion étrangère, et le Caucase, toujours indiscipliné, n'ayant plus aucune chance d'être secouru, sera bien obligé d'accepter définitivement le régime

soviétique. De leur côté, les Turcs nourrissent des revendications sur la région de Mossoul, qui commande à la fois la Porte des pétroles de l'Anglo-Persian et la Porte des Indes. La solution qui a été trouvée en 1926 n'est que l'aboutissement d'une longue suite de coups de force où Kurdes et Assyriens jouèrent un rôle prédominant (1) ; mais Ankara paraît n'admettre que temporairement cette solution puisque, à la suite de la répression de la révolte kurde en 1931, les Turcs ont démobilisé sur place une grande partie de leurs soldats et les ont installés dans les régions autrefois occupées par les tribus kurdes, tandis que celles-ci étaient transportées, avec leurs bagages et leurs bestiaux, dans certaines localités de la Thrace.

Quant à la Perse elle a, elle aussi, de nombreuses revendications à formuler. D'abord contre l'Irak, qui tient son existence de l'Angleterre. Ce dernier né des États actuels ne ressuscite-t-il pas l'une des plus vieilles terres de l'humanité ? et si le jeune nationalisme irakien ne se réclame point, — pas encore du moins, — des empires de Sumer, d'Akade et d'Assyrie, il se pose ouvertement en héritier des empires arabes. Son drapeau national en synthétise toutes les aspirations, réunissant côte à côte les trois couleurs traditionnelles, le vert du Prophète, le blanc des Ommeyyades et le noir des Abbassides. Pour la première fois depuis des siècles, depuis le triomphe des Mongols et des Turcs, un prince arabe règne sur un pays arabe.

C'est un fait dont on ne saurait sous-estimer l'importance au point de vue politique, et cette importance n'échappe certainement pas à ses voisins immédiats. La Perse n'a pas encore obtenu le règlement de cette déjà vieille question qu'est la délimitation des frontières irano-irakiennes le long du Chatt-el-Arab, et elle se plaint toujours des fréquentes incursions des tribus Kurdo-Irakiennes sur son territoire. Le différend au sujet de l'Anglo-Persian Oil Cie, bien qu'il soit partiellement aplani, est encore grevé de sérieuses menaces. Enfin et surtout il y a la question des îles Bahreïn sur laquelle il est indispensable de donner quelques précisions.

C'est un nouveau jaillissement de pétrole qui a fait rebondir cette question, qui somnolait dans les dossiers des diplomaties anglo-iraniennes. Il y a quatre ans, la Standard Oil Cie de Californie obtenait une option sur les recherches pétrolières dans le petit archipel des Bahreïn. Fait insignifiant, aussitôt oublié, qui parut dans la chronique, si riche en incidents, de la lutte pour la possession des champs de pétrole. Mais voici, il y a quelques mois, que les forages pratiqués dans ces régions, s'avèrent fructueux. En trois endroits, en particulier, le flot de pétrole ramené à la surface permet d'emplier 3.100 barils par jour ! Aussitôt la presse anglaise, unanimement, de s'étonner que l'Amérique ait pu prospecter

dans une zone d'intérêts britanniques. Cette campagne, amorcée par l'*Observer*, attire immédiatement l'attention de la presse persane et l'*Iran*, en particulier, après avoir refait l'historique de la question, signale, avec force détails, l'insidieuse manière employée par la presse britannique, qui cherche à user les justes revendications persanes en reculant toujours la discussion, quant au fond, et en affirmant les prétentions britanniques sur ces régions. L'organe officiel de Téhéran, après avoir dénoncé, avec vigueur, cette manœuvre, précise qu'en ce qui concerne les îles Bahreïn, on ne peut choisir qu'entre trois thèses : ou ces îles sont indépendantes, ou elles font partie de l'empire britannique, ou elles sont sous le protectorat anglais. Or, comme aucun journal anglais n'a jamais prétendu que les îles appartiennent à l'Empire Britannique, il ne reste donc comme solutions possibles que les deux autres hypothèses. Mais (continue l'*Iran*) il existe un document officiel à ce sujet, lequel indique clairement que « l'Etat de Bahreïn est gouverné par un Cheikh arabe comme un Etat indépendant sous la protection britannique, mais n'est pas un protectorat britannique. Le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement de l'Inde sont représentés par un agent politique ». Si naguère, à un moment donné, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, le gouvernement britannique s'est vu obligé d'assurer la police du golfe et de surveiller l'activité des Cheikhs et Imams du littoral, aujourd'hui la situation s'est modifiée. L'Etat persan a récupéré la plénitude de ses droits souverains. Il peut assurer, seul, la sécurité du golfe Persique. Les unités de sa marine feront la police des îles. L'Angleterre ne doit éprouver aucune crainte à ce sujet. Elle doit donc rendre les îles Bahreïn à leur véritable possesseur. Enfin, poussant plus avant son avantage, l'*Iran* ne craint pas d'affirmer que, d'après des documents historiques incontestables, les îles Bahreïn constituent en réalité une partie inaliénable de l'empire persan.

Si l'on considère, d'autre part, que, avant d'aller à Ankara, le Chah aurait dû, en raison de l'étiquette, rendre au roi Fayçal la visite que ce dernier lui avait faite en 1933, on en arrive facilement, de déduction en déduction, à envisager que l'entente turco-irakienne peut avoir été réalisée sous l'égide de l'U.R.S.S.

La Russie considère la guerre avec le Japon comme inévitable. Elle s'y prépare, depuis de longues années déjà, militairement en Sibérie, face au Mandchoukouo, et si elle a fini par comprendre que la Province Maritime était indéfendable, elle renforce au contraire ses positions pour couvrir la Sibérie centrale et les riches gisements du Baïkal ; elle s'y prépare diplomatiquement en Europe et aux États-Unis. Une observation, même superficielle, de l'orientation nouvelle de la diplomatie soviétique est significative. Pour être libre sur ses frontières de l'Ouest, l'U.R.S.S. a fait toutes les concessions nécessaires. Comme

(1) Voir à ce sujet *Problèmes d'Irak*, par J. WEULERSSE (*Annales de Géographie*, 1934, p. 49-75).

ses frontières du Sud étaient également vulnérables du côté du Caucase et du Turkestan, elle a accédé à tous les désirs de la Turquie et de la Perse. Elle est arrivée à unifier partiellement leurs intérêts et elle essaie de les opposer à la Grande-Bretagne qui a besoin, plus que jamais, d'assurer la couverture, face au Nord, de la route impériale des Indes. Elle espère aussi, de cette façon, éliminer le Japon du golfe Persique et de l'Iran où, sous prétexte de relations commerciales, ses envoyés sont arrivés à prendre pied. Cette méfiance est née au lendemain de la nomination d'un ingénieur japonais, désigné par Tokio, comme directeur du réseau ferré persan. Elle a, depuis lors, été vraisemblablement renforcée par les bruits qui ont couru, à travers la presse mondiale, quant à l'activité de certaines compagnies nippones de navigation dans les eaux du golfe Persique, bien que cette activité ait été démentie par un télégramme de Téhéran, le 15 octobre 1934, disant :

L'agence Pars est autorisée à démentir officiellement une information de source anglaise annonçant que le gouvernement persan aurait l'intention de construire des bases navales dans le golfe Persique, notamment à Bouchir et à Lingeh. Aucune négociation n'est engagée avec des compagnies japonaises en vue de l'exécution de ces travaux.

Que viennent faire ces compagnies japonaises dans les eaux du golfe Persique ? Si l'on veut bien songer, d'une part, à la visite de la mission commerciale anglaise au Japon, d'autre part à la décision prise le 14 novembre 1934 par le Mandchoukouo et établissant le monopole officiel de la vente du pétrole sur son territoire, et enfin aux emplacements de certains gisements pétroliers, peut-être trouvera-t-on la réponse à la question posée ?

Tout est simple, a-t-on dit, en politique internationale, à la condition, évidemment, de savoir qui manie véritablement les pions sur l'échiquier mondial. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir entrer dans le domaine des hypothèses, on peut affirmer que le voyage du Chah de Perse en Turquie marque une date importante dans l'histoire du Proche Orient ; que ce déplacement paraît bien avoir été effectué sous l'égide moscovite ; et que l'U.R.S.S., après avoir réalisé l'entente turco-persane, espère l'amener, si besoin est, à se manifester contre les intérêts britanniques.

F. TAILLARDAT.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de leur souscription.

Nous acceptons avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Abonnés voudraient bien nous adresser.

L'Inde britannique dans la conception communiste de la révolution mondiale

La série d'extraits groupée par notre collaborateur sous le titre qu'on vient de lire est trop intéressante pour ne pas retenir l'attention. Les citations mises bout à bout et classées par M. Lévine font en effet très bien comprendre comment et pourquoi la propagande communiste trouve dans l'Inde britannique un terrain favorable et comment cette même propagande sait parfaitement s'adapter au public qu'elle veut gagner à ses doctrines ou plutôt faire servir à ses desseins. Le travail de M. Lévine s'ajoute donc utilement à ceux que, depuis plusieurs années, l'*Asie française* a publiés sur l'action communiste dans différentes parties de l'Asie. (Rédaction.)

La puissance anglaise s'appuie sur l'Inde. La perte de l'Inde, c'est l'écroulement de l'impérialisme britannique. Les colonnes de verre de l'empire britannique dans l'Inde, gardées par des baïonnettes, des canons, des escadrilles d'avions et des cuirassés, s'écroulent. Les classes dirigeantes de l'Angleterre contemplant avec inquiétude le « pays de merveilles et de contes ». L'opinion des conservateurs anglais a été traduite de manière frappante par un des plus vieux administrateurs anglais, A. Carhill. Ce gendarme londonien, pensant que le sort de l'empire indien « dépend de la volonté et du désir du peuple britannique de conserver l'Inde », a intitulé son livre *L'empire perdu*. Comme les autres conservateurs, il ne voit qu'une planche de salut : le renforcement d'un « gouvernement fort » aux Indes. Les articles de lord Courtney sont également pleins d'angoisse. « Il est possible, s'écrie-t-il, que le xx^e siècle voie un abandon complet de l'Asie par l'Europe... »

On sait depuis longtemps que l'Angleterre n'est rien sans les Indes. Aussi se refuse-t-elle avec opiniâtreté à toute extension de l'autonomie indienne. L'Angleterre est prête à sacrifier n'importe quels intérêts dans ses dominions, dans d'autres pays pour conserver l'intégralité de son pouvoir sur l'Inde. Pendant la guerre, Londres regardait l'Inde avec inquiétude. C'est durant les années de guerre que la bourgeoisie anglaise a compris qu'il lui faut trouver dans l'Inde des forces, des couches sociales, sur lesquelles elle pourra s'appuyer dans l'avenir (1).

Essayons de comprendre la structure sociale de la population indienne. L'Inde n'est pas, cela va sans dire, un pays industriel; elle forme plutôt un énorme continent de villages... Les paysans, pour la plupart aussi pauvres que les plus pauvres paysans de Russie, forment, avec 50 à 60 millions de parias, d'« intouchables », une couche située à la base même de la pyramide sociale. Sur leurs épaules repose une hiérarchie de plusieurs étages d'exploiteurs s'élevant jusqu'aux plus grands propriétaires féodaux du sol et aux princes. Enfin, au sommet

(1) *Les problèmes de la révolution indienne* (en russe) dans le numéro 23-24 de la revue soviétique *Novy Vostok* (le *Nouvel Orient*), Moscou, 1928, p. 1-3.

de la pyramide, voici un groupe relativement insignifiant d'exploiteurs blancs, environ 103.000 blancs adultes, presque exclusivement Anglais. Cette poignée de blancs ressemble, par rapport au peuple indien, à une mouche sur le dos d'un éléphant. A chaque exploiteur blanc correspond un total de plus de 3.000 Indiens, se trouvant sous la plante du pied de chacun de ces blancs... Cette société d'exploiteurs blancs est dominée par une idole épouvantable, le vice-roi des Indes. Celui-ci ne forme pas encore le sommet de la pyramide; au-dessus de lui se trouve à Londres le ministre anglais des colonies et, derrière ce dernier, le roi. Derrière le roi s'élève le Lancashire et, enfin, les soi-disant « big five », les cinq plus grandes banques anglaises, le soleil de tous les « sahibs ». C'est la plus grande pyramide sociale qui soit au monde (1).

Nous voyons dans l'Inde des contrastes saisissants. Tandis que près de 50 millions d'hommes endurent toujours la faim, tandis que plus de 100 millions d'autres hommes ne mangent qu'une fois par jour, que la mortalité infantile atteint 63 % et que la durée moyenne de la vie humaine est tombée à 22 ans, à l'autre pôle il y a du luxe et de la richesse pour quelques milliers d'individus. Si le revenu annuel d'un travailleur agricole atteint de 15 à 20 roupies, le revenu d'un paysan riche va en moyenne jusqu'à 350 roupies, le revenu moyen d'un landlord jusqu'à 13.000 roupies. L'Inde exporte en Angleterre des centaines de millions de livres sterling, tandis que des dizaines de millions d'enfants meurent de faim (2).

Ces citations renferment les idées essentielles des communistes sur leur action dans les Indes. Les dirigeants du Comintern (tel est le nom abrégé de l'Internationale Communiste) cherchent à renverser le monde capitaliste par un mouvement révolutionnaire dans les colonies, persuadés comme ils le sont que le capitalisme ne peut exister que grâce à l'exploitation des colonies et qu'il est donc voué à la ruine s'il lui devient impossible de continuer son existence « parasitaire » aux frais des peuples exploités des colonies. La perte de l'Inde, considérée comme la pierre angulaire de l'Empire Britannique, serait ainsi le coup de grâce pour cet empire, le plus grand état capitaliste que l'histoire connaisse. D'un autre côté, les élèves de Lénine regardent l'histoire de la révolution russe, — le remplacement de l'autocratie tsariste par la dictature communiste, — non pas comme le résultat de la coïncidence fatale de circonstances fortuites, — ce qu'elle fut en effet, — mais comme un développement inéluctable, prescrit par la structure sociale de la Russie pré-révolutionnaire. Partout, donc, où se trouvent des masses de paysans n'ayant pas assez de terre pour vivre, partout où se trouvent des ouvriers mal payés, des classes privilégiées à côté de couches sociales opprimées, le triomphe du communisme serait assuré. Aussi le communisme voit-il ses meilleures chances bien moins dans les pays à industrie développée, où le niveau d'existence des ouvriers s'est amélioré de manière substantielle durant le dernier

siècle, que dans les pays arriérés où des masses humaines vivent dans des conditions misérables, toujours dans la crainte de la disette, comme en Chine, aux Indes et dans d'autres pays orientaux et coloniaux. Il y a là un renversement complet de l'idéologie socialiste d'avant-guerre. Alors les marxistes tenaient l'avènement du socialisme, d'un régime qui abolira la propriété privée, pour d'autant plus proche dans un pays que l'industrie et le prolétariat de ce pays, c'est-à-dire son capitalisme, sont plus développés, ou, en d'autres termes, que ce pays est plus riche. Maintenant, les communistes mettent au contraire leurs espoirs dans les pays où l'industrie n'est encore que dans son stade primitif, où le prolétariat industriel ne forme qu'une partie insignifiante de la population, dans les pays pauvres. Plus un état est pauvre, plus le capitalisme y est, selon les communistes, vulnérable, donc, plus il mérite l'attention des communistes.

**

Aussi la pauvreté de l'Inde est-elle un des sujets favoris de la littérature coloniale communiste. Il n'est pas difficile de montrer l'état de misère dans lequel végètent d'innombrables millions d'habitants de l'Inde; il suffit aux communistes de répéter ce que disent les savants et les écrivains « bourgeois ». Voici, sur la situation des paysans et des ouvriers de l'Inde, les conclusions de quelques écrivains dont les communistes font souvent usage.

Gilbert Slater écrit :

La pauvreté de l'Inde est un fait affreux... L'évaluation du revenu moyen de la population, en monnaie, donnerait aujourd'hui un total d'environ 100 roupies par an ou de 4,5 pence par jour. Si nous prenons toute la population ensemble, pauvre et riche, on devra dire qu'environ 2/5 du revenu utilisable doivent être dépensés uniquement pour les céréales qui forment la base de la nourriture indigène — riz, millet et froment — ne laissant à l'Indien que trois pence par jour pour tout le reste de sa nourriture, y compris même tels suppléments indispensables comme le sel et les légumes, pour les vêtements, les soins médicaux, le logement, les fêtes et pratiques religieuses, l'éducation, et pour toutes les dépenses de luxe de familles riches dont le nombre est relativement peu important, pour les nécessités conventionnelles ou les rares faiblesses des pauvres: tabac, bétel, toddy, quelques bijoux. Etant donné de telles conditions pour les classes moyennes, on peut aisément deviner celles des classes les plus pauvres. Une enquête minutieuse, famille par famille, entreprise par M. Ramachandran, lecteur d'économie politique à l'université de Madras, dans un quartier de parias situé au centre de cette ville, indique un revenu moyen de 2,25 pence par tête et par jour, soit seulement 0,5 penny par jour comme complément d'une quantité de riz à peine suffisante. Une enquête toute récente, faite par M. Ranga Nayakulu, évalue à 30 roupies par an le revenu moyen par tête des travailleurs des castes « intouchables » dans le delta de la Godavéri. Peut-être cette évaluation est-elle indûment pessimiste, mais il faut dire de ces gens, comme aussi des castes apparentées des Palans, Parayans, Cherumas, etc., du travail pénible desquels dépend principalement la culture des champs de riz de l'Inde méridionale, qu'en général le bénéfice de

(1) Discours de Kousinen, rapporteur général sur « le mouvement révolutionnaire dans les pays coloniaux et semi-coloniaux ». Compte rendu sténographique du VI^e Congrès de l'Internationale Communiste, vol. IV, Moscou, Librairie de l'Etat, 1930, pp. 8-9 en russe.

(2) Les problèmes de la révolution indienne, l. c., p. 17 (en russe).

leur travail en céréales et en monnaie suffit à peine à pourvoir à la subsistance de leurs familles, ... qu'ils souffrent d'ordinaire de la faim et qu'ils ne peuvent exister que parce que, dans leurs heures libres, ils bâtissent eux-mêmes leurs cabanes, qu'ils ramassent eux-mêmes leur combustible, qu'ils n'ont besoin de presque aucun vêtement, et qu'ils jouissent d'une abondante lumière solaire. Les investigations de M. Pillai donnent, pour un grand nombre de familles de la classe ouvrière, un revenu moyen de 143 roupies 6 annas par tête. Que cette somme dépasse considérablement le revenu moyen de toute la population indienne évalué en monnaie est un fait significatif. Ce fait prouve : d'abord, que les revenus des quelques riches existant dans la contrée n'enlèvent que de très médiocre façon le revenu moyen général de toute l'Inde ; puis, que le coût élevé de la vie urbaine a pour effet une hausse des salaires. Car, malgré son revenu relativement fort en argent, la situation de l'ouvrier textile ou du docker de Bombay est déplorable ; elle est bien pire que celle d'un villageois moyen et à peine meilleure que celle d'un coulie de village intouchable (1).

Dans son livre sur l'économie rurale de l'Inde, l'économiste indien bien connu, R. Mukerjee, écrit de son côté :

Le revenu annuel moyen dans les Indes a été évalué à 27 et 30 roupies en 1880 et en 1901 respectivement. En 1911, le chiffre exact obtenu par la même méthode était de 50 roupies. Une méthode plus précise a donné pour 1911 le chiffre d'environ 80 roupies. Pour obtenir ces chiffres, on a estimé la valeur totale de la production agricole et, en admettant que les revenus des agriculteurs et des non-agriculteurs se répartissent entre les deux classes de la population en proportion de leur nombre, on a déterminé le revenu moyen, par tête, de la population totale. Autrement dit, si la production agricole totale en 1911 a été de 876 crores de roupies et si la population non-agricole a représenté les 3/8 de la population agricole, on a évalué le revenu de la population non-agricole à 3/8 de 876 crores, c'est-à-dire à 328 crores. Le revenu total a donc été de $876 + 328 = 1.204$ crores de roupies. Cette somme, divisée par celle de la population totale, donne par tête le chiffre de 49,6 ou presque 50 roupies. Par une estimation scrupuleuse des revenus agricoles dans la Présidence de Madras en 1921, on est arrivé à un revenu moyen, par tête, un peu supérieur à 100 roupies. Durant les dernières dizaines d'années, la roupie a considérablement perdu de sa valeur, si bien que le pouvoir d'achat de 100 roupies n'a été, en 1921, supérieur que de 40 % à celui de 30 roupies en 1899. En supposant que le revenu de 100 roupies par tête et par an, obtenu pour la Présidence de Madras, soit admissible aussi pour le reste de l'Inde, l'augmentation des chiffres par rapport à 1899 ne marque donc point un progrès considérable. Les investigations de Mann et de Kanitkar en 1917 ont d'ailleurs révélé un état de choses beaucoup plus défavorable. Dans un village du Deccan, ces enquêteurs ont trouvé que le revenu moyen d'un agriculteur était de 5 roupies 12 annas par an, la part du propriétaire étant de 2 roupies 12 annas sur ce total. Un travailleur agricole gagnait 6 annas, une femme 3 annas. En calculant toutes les composantes du revenu, ils ont obtenu 167 roupies 13 annas par an et par famille, soit un revenu annuel de 33 roupies 12 annas par tête. A la même époque, le montant total des dettes était de 199 roupies par famille ou de 39 roupies 12 annas par tête. Le Surintendant du recensement dans la Présidence de Bombay, qui, en 1921, dirigea une enquête analogue, trouva que le niveau le plus fréquent de

revenu, par tête, dans les communautés rurales était d'environ 75 roupies.

Les conditions agricoles varient beaucoup dans les différentes parties de l'Inde et les investigations régionales aboutissent par conséquent à des évaluations très diverses. Rushbrook Williams remarque : « Là où la pluie est précaire et incertaine, où le sol arabe est superficiel et pauvre, le total du revenu par tête, dans un village type, a été estimé à 33 roupies 12 annas par an, tandis que le minimum des dépenses pour la nourriture et les vêtements indispensables est de 44 roupies par an. » ... Plus de 90 % de toutes les dépenses de l'agriculteur sont consacrées à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il ne reste qu'une très faible somme pour l'amélioration permanente du sol, pour le drainage et l'irrigation, et le sol ne dépend que du travail manuel de la famille du paysan...

On estime en général que plus des trois quarts de la population agricole de l'Inde sont chargés de dettes et qu'environ les deux tiers de ces dettes sont garantis par des hypothèques sur les terres. La profession du prêteur d'argent est ainsi la plus importante de l'Inde. L'explication principale de la pauvreté du paysan indien se trouve dans l'éparpillement et dans l'étendue, contrairement à toute économie bien comprise, de sa propriété... Dans un village du district de Poona, pris comme type par Mann, l'étendue de la propriété moyenne s'est amoindrie, dans le siècle dernier, dans les proportions suivantes :

(en acres : 1 acre = 0,405 ha)

Années	étendue moyenne
1771	40
1818	17,5
1820-40	14
1915	7

Ces propriétés ont été divisées en 729 lopins, dont 463 sont de moins d'un acre et 112 de moins d'un quart d'acre. Keatinge a supputé qu'une propriété utile de bon terrain sec, comme l'est la plus grande partie du sol de ce village du Deccan Occidental, devrait, en tenant compte du niveau d'existence d'un ryot indien, atteindre une superficie de 10 à 15 acres. Or, dans le village qu'il a étudié, 81 % des propriétés sont au-dessous de ces chiffres, c'est-à-dire que le plus grand nombre des propriétés de ce village ne suffisent pas à nourrir leurs maîtres, qui, par conséquent, sont obligés d'assumer d'autres occupations, chez eux ou loin de leur domicile, pour vivre eux-mêmes et pour subvenir aux besoins de leurs familles. Le tableau suivant montre la distribution des propriétés agricoles dans la Présidence de Bombay :

Etendue	Surface	
	totale (en acres)	Nombre de propriétaires
Jusqu'à 5 acres	2.029.461	872.485
de 5 à 15 acres	4.932.266	529.649
de 15 à 25 acres	4.337.143	221.449
de 25 à 100 acres	8.854.144	206.143
de 100 à 500 acres	2.777.005	18.173
de plus de 500 acres	556.593	551

Le morcellement des lopins de terre a été porté à l'extrême dans les districts orientaux des Provinces-Unies. Dans les tahsils (1) de Banei et de Dom Ariaganj (district de Basti), on trouve de petits lopins de 25 à 30 pieds carrés. La surface moyen d'un lopin est de sept biswas (2). Dans la région de trans-Rapti, on compte environ 500 cultivateurs par mille anglais carré cultivé ; dans le reste de cette région, ce nombre en est de près de 1.000. Ce morcellement con-

(1) Gilbert Slater dans sa « note introductive » au livre de P. Padmanabha Pillai, *Economic conditions in India* (London, 1925, pp. XXII-XXIV).

(2) « Biswa », mesure de surface variant dans les parties différentes de l'Inde entre 5/8 et 1/3 d'acre.

linnel poussé à l'extrême a pris un développement des plus malheureux depuis le dernier « settlement ». « Tout est divisé, propriétés, lopins de terre, maisons de fermiers, bocages, puits, même arbres. » Les données enregistrées dans le *Settlement Report of the Gorakhpur district* montrent que l'étendue moyenne des propriétés est inférieure à un acre; dans la pargana Sidhua Jobna, elle est de 1,3 acre; dans le tahsil d'Hata, de 0,9 et dans la pargana de Salem pur Majhauri, elle tombe jusqu'à 0,65 acre. On comprendra la gravité de cette situation en se souvenant que, d'après un calcul fondé sur les chiffres du *Census Report* de 1.911, l'étendue moyenne d'une propriété nécessaire à l'entretien d'un fermier et de sa famille est d'environ trois acres, en admettant que le nombre moyen des membres d'une famille est de cinq et qu'à peu près un cinquième du sol cultivé appartient à des propriétaires ou à des personnes dont l'occupation principale n'est pas l'agriculture.

Des recherches régionales approfondies révèlent le fait que, dans maintes régions des Indes, à peine compte-t-on une propriété qui satisfasse, comme étendue et comme forme, aux exigences économiques. Keatinge évalue la surface moyenne d'une rizière, dans le Konkan (Présidence de Bombay), à deux ou trois acres seulement; or, un champ d'un acre est souvent subdivisé en 8 ou 9 lopins appartenant à différents possesseurs. Dans la vallée du Cauvery (Présidence de Madras), la propriété moyenne ne dépasse pas 3 ou 4 acres cultivés, pendant que, dans les régions de population plus dense du Bihar, la propriété d'un fermier est en moyenne inférieure à un demi-acre; dans le Pendjab, la moyenne des propriétés est de 8 à 10 acres. Dans différents villages, des enquêtes ont révélé un état de choses plus triste encore. Dans huit villages du Jullundar (Pendjab), l'étendue moyenne d'un champ ne dépasse pas un quart d'acre. Dans un village de Tinnevely (Présidence de Madras), 110 agriculteurs cultivent une superficie totale de 61 acres. Dans un autre village, de 1.913 lopins de terre, 600 sont inférieurs à un demi-acre. L'étendue moyenne d'une propriété, dans certain village de la province d'Oudh, atteint, d'après les évaluations de M. Saksma, 2,13 acres. Les propriétés de 40 % des cultivateurs sont inférieures à un acre de superficie, le champ le plus petit ne dépassant pas 0,015 acre!... Dans un village du district de Puri (Orissa), où les conditions de l'agriculture sont moins favorables que dans le Bihar, l'étendue d'une propriété agricole est de 8 acres. En majorité écrasante, les paysans (plus de 90 %) possèdent des propriétés de moindre étendue, dont les différentes parcelles sont séparées par des distances variant de 1 à 3 milles, et les cultivateurs les plus pauvres n'ont que des lopins de 1/3 ou de 2/3 d'acre. Les lopins couvrent souvent une surface aussi petite que celle d'une chambrette.

Le Dr Grierson et Mr Stevenson Moore ont calculé qu'un simple cultivateur doit, dans le Bihar, dépenser 15 roupies par an pour chaque membre de sa famille. Aux Indes, une famille de cinq personnes, devrait, par conséquent, disposer d'une somme de 75 roupies pour pouvoir subsister. Le *Saran Settlement Report, Bihar*, a estimé que le bénéfice moyen d'un acre étant de 25 roupies 10 annas, une famille propriétaire de trois acres pourrait avoir au bout de l'année une petite marge d'économies. Avec une aussi petite propriété, une famille de cinq membres doit en effet accomplir tout le travail de culture sans rien dépenser pour cette même culture en dehors des frais de semence. En année ordinaire, le gain de cette famille serait de 30 roupies par acre, et donc une propriété de 2,5 acres pourrait lui fournir la somme nécessaire pour sa subsistance. Mais cette estimation ne tient pas compte de l'inclemence des saisons ni de l'endettement. Très souvent, l'argent est emprunté à intérêts élevés. Dès lors une récolte médiocre, le haut taux des intérêts, la difficulté de

vendre les céréales au marché, l'imprévoyance et les mauvaises saisons ne laissent presque aucune avance au paysan.

La combinaison d'une agriculture paysanne scientifique et du développement de la coopération agricole, voilà de quel côté il faut surtout chercher la solution de la question agraire. La forme de la propriété foncière et le droit de succession devraient aussi être modifiés. Par-dessus tout, une politique compréhensive d'éducation est nécessaire; car, sans une vaste expansion de l'instruction parmi les villageois, ni la modification des droits fonciers, ni l'introduction de l'unité agricole cultivable avec un profit économique, ni les facilités du crédit coopératif, ni l'aide des outils et des méthodes agricoles perfectionnés, ne peuvent effectuer une amélioration durable de la situation agricole et sociale du pays (1).

Contre l'appauvrissement continu, contre le morcellement des parcelles de terre, etc., plusieurs écrivains voient le remède le plus efficace dans une industrialisation de l'Inde qui donnerait du travail au surplus de la population rurale et élèverait le niveau d'existence des paysans. D'aucuns pensent que cette amélioration de la situation économique amènerait une nouvelle floraison des arts et de la philosophie dans l'Inde.

En Occident, l'industrialisation est réduite à une folle course aux superfluités et aux parures, donnant dans une large mesure satisfaction aux appétits physiques et sensuels. En Orient, une industrialisation surveillée et bien guidée peut aboutir à une renaissance de la vie spirituelle constituant l'essence de la vie civilisée, et élever un édifice plus noble sur le fondement des traditions qui vivent encore dans le cœur du peuple (2).

Jusqu'ici, toutefois, la vie de l'ouvrier urbain n'est pas meilleure que celle du paysan; peut-être même est-elle pire, surtout au point de vue moral.

En 1927, écrit M. André Philip, 7.000 entreprises faisant chacune travailler plus de 20 ouvriers, employaient 1.600.000 salariés, dont 1.300.000 hommes et 300.000 femmes; ces dernières se rencontrent surtout dans l'industrie du jute, où elles constituent 25 % du total des ouvriers, dans celle du coton et enfin dans les mines, où mari et femme travaillent ensemble sous terre... Jusqu'ici l'industrie indienne n'a pris aucune mesure pour protéger la mère; les femmes enceintes travaillent jusqu'au dernier jour, et seules quelques dizaines d'entreprises accordent à leurs ouvrières des congés avec demi-salaire pendant les deux ou trois semaines qui précèdent ou qui suivent l'accouchement. L'enfant venu au monde, personne ne s'occupe plus de lui; la plupart des usines ne possèdent pas de crèche, et la mère n'a le choix qu'entre deux solutions: laisser l'enfant derrière elle, à la garde d'une voisine, après avoir introduit dans le biberon quelques gouttes d'opium, qui garantissent son sommeil pendant toute la journée, ou encore emporter le bébé à l'usine et le garder auprès d'elle pendant son travail; on trouve ainsi, alignés entre les métiers, des berceaux où des enfants étendus par terre respirent pendant toute la journée l'atmosphère étouffante de l'atelier, toute parsemée de poussières de coton. L'industrie indienne recourt aussi à la main-d'œuvre infantile; les statistiques ne comptent que 5 à 6.000 enfants, mais la réalité est beaucoup plus grave...

(1) R. MUKERJEE, *Rural Economy of India* (Londres, 1926), pp. 24, 25, 26, 34, 35, 37, 39, 41, 42, 55, 56.

(2) P. A. WADIA et G. N. JOSHI, *The Wealth of India* (Londres, 1925), p. 257-258.

Affeuses sont, souvent, les conditions de logement, surtout dans les grands centres industriels : Bombay, Ahmedabad, etc. Elles se traduisent par une mortalité effrayante, surtout parmi les enfants : en 1921, la mortalité infantile a été de 348 pour 1.000 à Ahmedabad, de 397 0/00 à Sholapur et de 666 0/00 à Bombay. Cette mortalité, si elle peut être en partie expliquée par le manque de nourriture et par l'ignorance des parents, est surtout causée par les conditions de logement car, à la même date, on a calculé que la mortalité infantile, qui était de 133 pour 1.000 dans les familles occupant plus de 4 pièces, de 191 0/00 pour 3 pièces et de 201 0/00 pour les enfants nés à l'hôpital, atteignait 222 pour 1.000 pour les enfants nés dans 4 pièces, 485 0/00 pour ceux qui étaient arrivés brusquement au monde dans la rue ou à l'usine et 828 0/00 pour les enfants nés et élevés dans une seule pièce...

Mais ce qu'aucun chiffre ni aucune enquête statistique ne sauraient montrer, et ce qui est le plus terrible, c'est la détresse morale de l'Indien qui travaille dans l'industrie. Les conditions de logement, les longues heures de travail monotone dans une atmosphère chaude et humide, l'insuffisance des salaires, l'état de célibat d'un grand nombre de ces hommes, dont la famille est restée au village, la situation inférieure de la femme obligée de céder à tous les caprices du « jobber » ou aux insinuations de la « nainkin », tout cela conduit aux pires déchéances morales, à l'alcoolisme, au jeu et à la prostitution.

Et le fait est d'autant plus grave que rien ne peut plus retenir l'ouvrier dans sa chûte; au village, toute son existence était baignée dans une atmosphère religieuse. L'Indonisme, malgré ses insuffisances, avait su donner aux plus humbles le sens de l'infini et de la communion avec la nature. A l'usine, l'homme ne trouve plus en face de lui que des machines inertes, soumises à des lois mécaniques, des hommes habitués à exécuter les ordres sans les comprendre, des chefs enfin dont toutes les pensées et toutes les actions sont dirigées par le seul souci de s'enrichir et de réaliser le plus gros profit possible. Une conception irreligieuse et matérialiste de l'existence s'impose donc aussitôt au travailleur, parce qu'elle est la seule qui corresponde à son expérience réelle d'ouvrier d'usine (1).

(A suivre.)

J. O. LÉVINE.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

A la Conférence de la France métropolitaine et d'outre-mer. — Les questions intéressant l'Indochine ont donné lieu à des débats importants au cours desquels les Délégués européens et annamites de celle-ci ont été très écoutés. Le colonel Bernard, M. Bui-Quang-Chieu, M^e Dureteste, M. Chieu, le Résident Supérieur Le Fol ont, au nom de l'Indochine, présenté des exposés qui, presque toujours, ont déterminé l'opinion des Commissions.

Nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur donner la primeur des résolutions adoptées par la Commission Générale de la Production

concernant un certain nombre de grands produits indochinois.

*
**

Le Riz. — L'état de la riziculture en Indochine a retenu pendant une séance particulièrement importante l'attention de la Commission de la Production. Cette Commission a adopté un certain nombre de vœux et de résolutions sensiblement conformes à ceux qu'a suggérés M. de la Brosse dans son article sur « Les Riz et Maïs indochinois et l'Agriculture française » (numéro de février, p. 42-47).

La Commission spéciale des Productions de la France d'outre-mer a attiré l'attention des Pouvoirs Publics sur les points suivants :

1^o Le problème du riz est vital pour l'Indochine et l'étude de la production de cette céréale soulève pour la France d'Outre-Mer et pour la Métropole, des questions d'ordre technique, agricole et industriel, commercial, douanier, financier, monétaire et social ;

2^o Les prix de revient sont trop élevés et il importe d'urgence d'en poursuivre l'abaissement ;

3^o Il importe d'améliorer la qualité des produits, d'obtenir de meilleurs rendements à l'hectare et d'organiser une lutte efficace contre les maladies ;

4^o L'équipement de la rizière doit se faire avec prudence, les études techniques ne semblent pas encore suffisamment au point en ce qui concerne l'utilisation des machines agricoles, l'emploi des engrais et le choix des semences ;

5^o Les travaux d'hydraulique agricole doivent être intensifiés et il est indispensable que le creusement des canaux ne soit plus entrepris dans le but unique d'améliorer les voies de communication, mais dans un sens proprement agricole ;

6^o Les charges fiscales qui pèsent sur la riziculture ont été établies en période de prospérité; il faut les ajuster au standing présent ;

7^o L'endettement des riziculteurs est trop lourd et l'aménagement de ce passif doit être poursuivi d'extrême urgence dans une atmosphère de bonne volonté générale ;

8^o Aucun traité de commerce ne devrait être passé avec d'autres pays asiatiques, notamment le Japon, sans consultation préalable de l'Indochine. Il est nécessaire que le Gouvernement de Hanoi ait une plus grande liberté pour négocier les accords commerciaux entre l'Indochine et les pays avec lesquels il a un contact plus direct que n'en a la Métropole ;

9^o Il est indispensable que les pourparlers en cours entre la France et la Chine aboutissent très rapidement en vue de rouvrir le marché chinois ;

10^o Aucune surproduction de riz n'est à craindre en Indochine en raison des besoins sans cesse croissants des Indigènes, notamment au Tonkin et dans le Nord-Annam, et de l'intérêt qu'il y a à augmenter leur ration alimentaire. Le problème démographique se lie intimement à celui du riz et son importance est capitale ;

11^o En vue d'augmenter le pouvoir d'achat des indigènes des régions surpeuplées et de remédier aux inconvénients de la monoculture, l'appoint des cultures secondaires n'est pas à négliger, mais à encourager avec méthode.

La Commission a donné acte :

a) Aux délégués annamites, de leurs déclarations relatives aux répercussions de la valeur actuelle de la piastre indochinoise sur les expor-

(1) André Philip, *L'Inde moderne*, Paris, Félix Alcan, 1930, pp. 128, 130, 150, 151, 153; Les italiennes, ici et ci-dessous dans cet article, se trouvent dans l'original.

tations de riz vers les marchés asiatiques et de leur désir que le régime monétaire de l'Indochine fasse l'objet d'un examen de la part de la Commission Générale des Finances ;

b) Au représentant des producteurs français de blé, de son désir que le problème du riz soit examiné par la Conférence Economique, non seulement sous l'angle de la production, mais sous tous ses autres aspects ;

c) Au représentant des exportateurs français de Saïgon, de sa déclaration relative à la création de centres de warrantage dans l'intérieur du pays.

La Commission a enfin adopté le vœu suivant sur la proposition de M. le Colonel Bernard et de M. Blanchard de la Brosse :

La Commission exprime le vœu que soit constitué en Indochine, dans le plus bref délai, un haut organisme de colonisation, doté de tous les moyens techniques, administratifs et financiers nécessaires, pour rechercher et aménager en Cochinchine des terres susceptibles d'être attribuées à des collectivités indigènes du Tonkin et du Nord-Annam, que ledit organisme aurait la charge d'y installer.

La Commission est d'avis que ledit organisme de colonisation pourrait heureusement s'inspirer, dans l'accomplissement de sa mission, des dispositions adoptées aux Indes par les Autorités Britanniques pour la colonisation du Pendjab.

**

Pour les produits que la Commission a examinés successivement après le riz, nous indiquons, en même temps que les résolutions adoptées, la situation générale des marchés afin de situer exactement la part possible de l'Indochine dans leur approvisionnement.

Le maïs. — La production mondiale de maïs est évaluée à plus de 100 millions de tonnes, les Etats-Unis tenant de loin la première place devant l'Argentine, les Etats danubiens, le Brésil, etc... Cette production est surtout consommée sur place, notamment aux Etats-Unis et au Brésil, en sorte que les pays qui disposent en moyenne des plus fortes quantités pour l'exportation sont l'Argentine et les Etats danubiens. Ce sont surtout les pays de l'Europe septentrionale (Grande-Bretagne, Allemagne, France) qui absorbent ces exportations.

La France métropolitaine produit annuellement 450 à 500.000 tonnes de maïs, quantité qui est loin de couvrir les besoins de la consommation. En ces dernières années les importations de la métropole ont varié entre 700.000 tonnes et près d'un million de tonnes. Certains producteurs métropolitains estiment que cette quantité est beaucoup trop considérable, que la capacité normale d'absorption ne doit pas dépasser 500.000 à 550.000 tonnes, sous peine de désordres sur le marché des céréales de la Métropole. En fait il semble difficile de fixer dans quelles limites de quantités peut s'importer le maïs : car si environ 70.000 tonnes vont à l'industrie (amidonnerie et maïserie), un tonnage huit à dix fois supérieur a un seul débouché : l'alimenta-

tion du bétail. Là le maïs est concurrencé par la production ou l'importation des céréales secondaires, des blés dénaturés, des issues de blé, des riz d'Indochine ; la quantité qui peut en être consommée varie donc avec les disponibilités en ces autres aliments. Cela explique en grande partie la progression continue de nos importations de maïs jusqu'à 1.171.000 tonnes en 1932 et la régression dès l'année suivante (720.000 tonnes en 1933).

La part de nos Colonies (Indochine, Maroc, Madagascar, etc...) dans ces importations s'est accrue considérablement en ces dernières années (uniquement aux dépens des importations d'Argentine), jusqu'à dépasser en 1933 : 322.000 tonnes (ou 44 % du total, ceci étant en grande partie l'effet du contingentement des maïs étrangers appliqué depuis 1933).

Pratiquement nos Colonies pourraient fournir la totalité de nos importations, la qualité et le conditionnement du produit, qui provoquaient des critiques, ayant été grandement améliorés.

Cela posé la Commission spéciale des Productions de la France d'outre-mer a estimé :

1° Que la production du maïs pouvant être accrue dans nos Colonies ne devra l'être que dans les limites où les marchés métropolitains et étrangers pourront l'absorber.

En conséquence, l'accord des représentants des producteurs métropolitains et coloniaux s'est fait sur le vœu suivant :

Lorsque les circonstances permettront une augmentation de production ou exigeront une réduction de production, il est entendu que l'augmentation ou la réduction seront équitablement réparties entre les productions métropolitaine et coloniale de céréales.

La production de maïs colonial exportable ne pourra être accrue que dans la limite des possibilités d'absorption du marché français et des marchés extérieurs.

Le Bureau a noté le désir de la Commission que ces accords entre producteurs métropolitains et coloniaux soient librement consentis.

La Commission a estimé en outre :

2° Que la production du maïs doit se poursuivre dans celles de nos Colonies qui en produisent et sur les bases actuelles ;

3° Qu'elle doit recommander à l'attention des Pouvoirs Publics la question des frais de transports par mer et par voie ferrée, notamment pour les céréales, produits de valeur réduite.

Elle a émis le vœu qu'en ce qui concerne l'Indochine, des moyens financiers soient trouvés dès que possible pour créer :

a) sur les lieux de production, des aires de séchage à l'abri des inondations et des pluies ;

b) dans l'intérieur du pays, des magasins où le producteur pourra abriter son grain, le warranter et lui faire subir en sécurité toutes les manipulations nécessaires ;

c) des moyens de transport proportionnés au tonnage à acheminer vers les ports d'embarquement ;

d) dans les ports enfin, des installations de conditionnement et de finition du produit, de façon à le rendre parfaitement marchand à l'exportation.

e) Enfin, elle a émis le vœu que soit étudié sans délai comment les transports maritimes peuvent assurer dans

les meilleures conditions le transport des maïs ainsi préparés.

Constitution d'un Comité des céréales de l'Empire. — Bien qu'acceptés par les représentants de l'agriculture métropolitaine, ces vœux ne leur donnaient pas cependant entière satisfaction. S'ils tendent, en effet, à une meilleure organisation de la production des riz et maïs indochinois, les producteurs français de céréales leur reprochaient de ne pas envisager suffisamment la limitation éventuelle des importations coloniales, lorsque la situation générale du marché en ferait une nécessité. A cet effet, les mandataires des agriculteurs français alléguaient que le marché métropolitain, obéré par un stock d'environ 25 millions de quintaux, était dans l'impossibilité d'absorber les excédents de céréales de nos possessions d'outre-mer et notamment des importations massives de plus d'un million de tonnes de riz et maïs indochinois, comme cela s'était produit en 1934.

Le syndicat des producteurs de blé, à la suite de promesses sur l'efficacité desquelles l'avenir nous fixera, parvint à provoquer l'adhésion des représentants de la riziculture cochinchinoise à une nouvelle délibération, non pas devant la commission de la production qui estimait avoir accompli sa tâche, mais devant la Commission économique.

Après des débats mouvementés, la Commission économique finit par convenir que deux solutions semblaient possibles pour résoudre le délicat problème posé devant elle, une solution d'un caractère durable et une solution de circonstance.

La solution d'un caractère durable a paru consister en la constitution d'un comité impérial des céréales composé en majorité de représentants des producteurs, des négociants et des transformateurs métropolitains et coloniaux, d'après l'importance des intérêts respectifs des uns et des autres dans l'ensemble de l'empire français. Des représentants des ministères intéressés et des grands gouvernements coloniaux complèteraient ce comité.

La mission de ce Comité consisterait :

1° A indiquer les meilleurs moyens d'améliorer et de répartir dans un esprit d'entraide les cultures de blé ou de céréales secondaires de la façon la plus adaptée aux besoins et aux facilités de chacune des parties de l'Empire ;

2° A proposer, en tenant compte des conditions, d'ailleurs disparates, de la production dans les différentes régions de l'empire français aussi bien que dans le reste du monde, les meilleures méthodes pour canaliser les échanges entre la Métropole et ses possessions aux fins d'activer les exportations des différentes parties de l'Empire français et notamment de l'Indochine vers les marchés mondiaux ;

3° A marquer l'incidence sur les questions professionnelles de toutes les questions d'ordre économique ou financier qui commandent la

prospérité de la production et du commerce des céréales.

La solution de circonstance consistait en l'attribution aux riziculteurs indochinois de la somme de 60 millions prévue à l'article 12 de la loi du 24 décembre 1934 pour détourner du marché métropolitain les riz coloniaux. La fusion de cette disposition de circonstance dans le projet de création d'un Comité des céréales où l'Indochine sera en minorité, ce qui comporte certains risques, devait entraîner l'adhésion des représentants des agriculteurs cochinchinois à l'institution envisagée. Il ne faut pas se dissimuler cependant que la loi sur les blés n'a prévu de prime pour les riz exportés sur l'étranger que pendant la période du premier semestre 1935 et que, pour que les 60 millions considérés puissent être attribués à l'Indochine, une modification devra être apportée par le Parlement à la loi du 24 décembre 1934.

Notons qu'à ce jour, et sans aucune assistance de la métropole, du fait d'une récolte déficitaire en Extrême-Orient, les riz d'Indochine ont été exportés en grande majorité sur le marché chinois, et que les achats de riz et maïs par la France, en raison de la concurrence des riz dénaturés, sont depuis le début de l'année très réduits.

Le caoutchouc. — La production mondiale, en progression constante dès la découverte de la vulcanisation, s'est accrue considérablement depuis le début de ce siècle avec le développement rapide de l'industrie automobile de 54.000 tonnes en 1900, à environ 426.000 tonnes en 1924 et environ 850.000 tonnes en 1933, après un maximum de 877.000 tonnes en 1929. La production des plantations, presque nulle en 1900, représentant 11,7 % du total en 1910, a presque entièrement remplacé, sur le marché, le caoutchouc de cueillette (en 1933, elle représente 98,6 % de la production totale).

La consommation mondiale a suivi une progression analogue jusqu'en 1929, où elle fut d'environ 807.000 tonnes (à vrai dire ce nombre indique l'absorption — importations brutes — plutôt que la consommation). Cependant des effondrements de cours, dus à une tendance à la surproduction, avaient déjà amené la Grande-Bretagne en 1922 à adopter un plan de restriction, dit plan de Stevenson ; mais appliqué à une partie des régions grandes productrices (Malaisie Britannique et Ceylan), ce plan ne réussit pas à établir l'équilibre entre la production et la consommation, d'où son abandon en 1928.

Depuis 1929, la production a été sensiblement trop forte pour une consommation d'ailleurs en régression ; il en est résulté la constitution de stocks visibles trop considérables (représentant jusqu'à une année de consommation mondiale). La situation ne tend à devenir normale qu'en 1933 (reprise de la consommation). Elle doit s'assainir progressivement par la réussite du plan de restriction appliqué depuis juin 1934 et au-

quel participent tous les pays de production importante.

La production totale des colonies françaises s'est continuellement accrue sans subir en quantité, depuis 1926, les fluctuations de la production mondiale (au total de 5.146 tonnes en 1913 à 15.682 tonnes en 1932 ; en 1933, l'Indochine seule a produit 17.191 tonnes). Ce fait est la conséquence du développement régulier de la production des plantations indochinoises. Car, dans nos colonies, comme dans le monde entier, la production du caoutchouc de cueillette (ou sauvage) est en régression continue.

La consommation métropolitaine est passée de 15.000 tonnes environ en 1913 à environ 70.000 tonnes en 1933 (avec un recul temporaire en 1931 et 1932). Sur ce total, nos colonies n'ont fourni qu'environ 2.400 tonnes en 1913 et 7.150 tonnes en 1933 (près de 86 % venant d'Indochine). On doit noter que les deux tiers de la production indochinoise sont dirigés sur Singapour et le Japon. Il faut aussi souligner que le plan de restriction actuellement en vigueur n'aura, jusqu'à son expiration (en 1938), aucun effet pratique sur la production indochinoise puisqu'il n'atteint que l'extension des cultures.

Le déséquilibre presque constant de la production et de la consommation depuis 1910 explique les fluctuations des cours ; de 1910 à 1913, ceux-ci baissent de près de 50 %. Ils ne cessent de tomber même pendant la guerre et doivent des redressements temporaires surtout à la spéculation exploitant certaines inventions, et aussi au plan Stevenson. Ils atteignent en juin 1932 le minimum connu (1 fr. 11 le kilog.), ce qui représente un treizième du prix de 1927. L'année 1933 marque une reprise, et en mai 1934 le kilogramme cotait 4 fr. 80.

On sait qu'en présence de la baisse considérable des prix les Pouvoirs publics sont intervenus pour sauvegarder les entreprises existantes : en Indochine par des avances aux planteurs consenties par le Gouvernement Général et dans toutes les colonies (Indochine, Afrique Occidentale, Afrique Equatoriale, Cameroun) par l'attribution d'une prime aux producteurs. Cette intervention s'est montrée efficace.

Il est bon de souligner que les heureux effets s'en sont fait sentir, surtout en Indochine, grâce à l'effort méritoire des planteurs qui, depuis 1931, ont abaissé leur prix de revient de 6,50 à 3,20 par kilog. Il est à prévoir que ce prix sera encore abaissé dans l'avenir grâce aux améliorations techniques apportées (notamment le greffage) qui placent le Sud-Indochinois au premier rang des meilleures régions productrices de caoutchouc dans le monde.

En présence de cette situation la Commission spéciale des Productions d'outre-mer a estimé :

1° Que la production du caoutchouc qui peut être accrue dans nos colonies doit l'être autant que le permettront les accords internationaux, au moins jusqu'à satisfaire les besoins métropolitains, étant entendu qu'une partie de cette production pourra se diriger sur des pays

étrangers, comme il arrive actuellement pour l'Indochine ;

2° Que l'Indochine, qui pourra satisfaire aux besoins métropolitains dans quelques années, doit être la principale colonie productrice ;

3° Que le type standard du produit indochinois satisfait aux besoins du consommateur, mais que cela n'implique pas que les planteurs doivent se désintéresser d'exporter le caoutchouc sous forme de latex ;

4° Que les prix de revient de la production, qui ont été beaucoup abaissés sur les plantations grâce à l'effort réalisé par les planteurs, sont encore grevés de charges trop fortes.

La Commission spéciale des Productions d'outre-mer a émis le vœu suivant :

1° Que les taxes qui frappent, directement ou indirectement, dans les colonies, la production des produits complémentaires comme le caoutchouc soient réduites et que, tout au moins, elles ne puissent être augmentées ;

2° Que le régime des concessions domaniales en Indochine afférent au caoutchouc soit révisé en tenant compte de la situation actuelle de ce produit ;

3° Que le Gouvernement facilite l'obtention de crédit pour le remboursement des dettes encourues par les planteurs et la recherche des capitaux dont ils pourraient avoir besoin pour réaliser la mise en valeur de terrains déjà plantés ;

4° Que l'amortissement des avances du Gouvernement soit compris dans le prix de revient ;

5° Que la production du caoutchouc sylvestre soit aidée et régularisée par l'institution d'un régime d'exploitation contrôlée de manière à assurer la conservation des gîtes, la stabilisation et l'abaissement des prix de revient et l'amélioration de la qualité.

Ce vœu a été adopté par accord unanime des représentants, des producteurs et des fabricants.

Le poivre. — La production et la consommation mondiales étant stabilisées respectivement aux environs de 46.000 tonnes et 41.000 tonnes, le marché du poivre est en surproduction. Les Indes Néerlandaises sont de loin le principal producteur, l'Europe consommant environ la moitié de la production.

L'Indochine a produit 3.600 tonnes dans les meilleures années.

La Métropole est fournie pour 98 % de sa consommation par l'Indochine. Une partie de la production indochinoise excédentaire est réexportée de France.

Après avoir délibéré sur les divers points qui lui étaient soumis, la Commission Spéciale des Produits de la France d'outre-mer a estimé :

a) Qu'étant donné l'état du marché mondial et métropolitain, la production du poivre peut être accrue, mais ne doit l'être que dans la proportion où l'étranger est susceptible d'absorber le surplus ;

b) que cette production ne peut être préconisée que dans les colonies où elle est actuellement pratiquée ;

c) qu'il est nécessaire que la qualité du poivre des colonies et son conditionnement soient élevés au niveau du poivre des Indes Britanniques et Néerlandaises, conditions indispensables pour l'élargissement de ses débouchés sur les marchés étrangers ;

d) La Commission Spéciale des Produits de la France d'Outre-Mer estime nécessaire d'attirer l'attention des Gouvernements des colonies intéressées sur la nécessité de contrôler la qualité du poivre à la sortie ; elle demande

au Gouvernement de réprimer sévèrement les fraudes, qui, permettant de vendre au détail des poudres dans lesquelles entre parfois un peu de poivre, font obstacle à l'augmentation de la consommation française.

Le Thé. — La production mondiale du thé est impossible à évaluer en raison de la consommation locale considérable des principaux pays producteurs : Chine, Indes Britanniques, Ceylan, Indes Néerlandaises.

Le total des exportations s'élève au chiffre moyen de 392.000 tonnes, dont 70 % des possessions Britanniques, 18 % des Indes Néerlandaises, le reste de la Chine et autres pays.

70 % de la consommation mondiale sont absorbés par la Grande-Bretagne et ses dominions, la consommation de la France métropolitaine est très faible (1.871 tonnes en 1933).

Les hauts prix du thé, entre 1923 et 1930, ont provoqué une telle extension des cultures qu'une surproduction importante s'est manifestée ; elle a été et reste surtout dangereuse pour l'Inde britannique.

Depuis mai 1933, un programme de restriction des exportations est en vigueur, par accord entre l'Inde Britannique, Ceylan et les Indes Néerlandaises (principaux pays exportateurs) pour résorber les stocks et relever les prix en assainissant le marché.

L'Indochine est la seule colonie française exportatrice de thé, elle est depuis longtemps productrice d'un thé de culture indigène de qualité défectueuse (environ 5.000 tonnes sur 13.000 hectares) et, depuis quelques années, grâce à la création de plantations européennes d'altitude (environ 2.900 hectares), d'un thé de qualité supérieure parfaitement conforme aux exigences de la clientèle métropolitaine. Les importations en France de cette qualité de thé noir ont été, en 1933, de 243 tonnes (sur une entrée totale de 1.871 tonnes). Elles pourront être de 1.500 tonnes vers 1942 par le développement des plantations actuelles sans extension territoriale.

Mais l'Afrique du Nord et principalement le Maroc importent de Chine une quantité beaucoup plus considérable de thé vert (11.245 tonnes en 1933) que l'Indochine serait apte à fournir, dans un délai plus ou moins long.

Par la loi du 3 mars 1934, les théés étrangers sont frappés à leur entrée en France d'un droit de douane de 775 francs par quintal.

Après avoir délibéré sur les différents points qui lui étaient soumis, la Commission Spéciale des Productions d'outre-mer a estimé :

a) qu'un encouragement à la culture du théier ne doit être donné que dans la mesure où l'écoulement du produit est possible : en ce qui concerne le thé noir, dans la Métropole et en Indochine, pour la quantité que l'Union en importe en Chine, et en ce qui concerne le thé vert, dans l'Afrique du Nord ;

b) qu'en l'état actuel, il ne paraît pas recommandable d'encourager la production du thé ailleurs qu'en Indochine ;

c) qu'en ce qui concerne la qualité, l'effort entrepris en Indochine, surtout avec les plantations d'altitude, est à poursuivre dans la direction jusqu'ici adoptée ;

d) en ce qui concerne le prix de revient à la production, qu'il est sensiblement le même que celui des pays étrangers concurrents si on l'établit dans des conditions égales de monnaie et d'âge de plantations (les rendements du théier et la qualité du produit d'altitude augmentent jusqu'à 10 et 12 ans).

En ce qui concerne le prix de revient à la consommation, une trop large part y est tenue pour les frais divers supportés par le thé de la Colonie jusqu'en Caf France (4,96 par kilog de thé, fin 1934).

e) Etudiant la question de la nouvelle taxe de consommation de 8 francs par kilog, que l'Algérie a décidé d'appliquer au thé, la Commission Spéciale formule le vœu que les Pouvoirs Publics obtiennent du Gouvernement de l'Algérie que la taxe de consommation de 8 francs soit supprimée, ou tout au moins ramenée à la même valeur qu'en France, c'est-à-dire 2 fr. 40 par kilog.

Toutes ces conclusions ont été adoptées par accord complet entre les représentants des producteurs de thé et du commerce d'importation.

Enfin, le vœu a été émis :

Que des recherches rationnelles et continues soient organisées pour étudier les divers points qui intéressent la production du thé, par exemple l'entrée éventuelle en culture en Indochine des variétés remarquables de théiers sauvages de la haute région Sino-Tonkinoise.

Le Café. — La moyenne de la production mondiale annuelle est actuellement estimée à 2 millions de tonnes. Les principaux pays producteurs sont : le Brésil, les Etats du Nord de l'Amérique du Sud, ceux de l'Amérique centrale, les Antilles, les Indes Néerlandaises et Britanniques ; le Brésil étant de beaucoup le plus important, puisque, jusqu'en ces dernières années, il fournissait à lui seul environ 2/3 de la production mondiale.

La consommation mondiale est voisine de 1.500.000 tonnes, dont près de la moitié pour les Etats-Unis et environ 200.000 tonnes pour la France (196.000 tonnes en 1933).

Il y a donc surproduction, et depuis longtemps. Comme conséquence de cette surproduction et du régime de « valorisaçao » au Brésil, les stocks dans ce seul pays (stocks retenus et stocks dans les ports) peuvent être estimés fin juin 1934 à 1.500.000 tonnes, soit une année de consommation mondiale. Ces stocks auraient même plus que doublé si, depuis juin 1931, l'organisme compétent n'avait fait détruire par le feu près de 2.000.000 de tonnes de café (1.966.860 tonnes au 31 octobre 1934). Le Brésil est donc maître du marché mondial.

Les colonies françaises ne produisent qu'environ 20.000 tonnes (19.144 tonnes en 1933), soit à peu près 1 % de la production mondiale. Cette production est presque totalement absorbée par la Métropole, satisfaisant en 1933 à 9,73 % de sa consommation (contre 7,82 % en 1932).

Les principales colonies exportatrices sont Madagascar (14.828 tonnes en 1933), l'Afrique Occidentale française (1.800 tonnes), la Nouvelle-Calédonie (1.017 tonnes en 1933 après 1.930 tonnes en 1932), le Cameroun. La part de l'Indochine dans le ravitaillement de la Métropole est infime puisqu'elle ne dépasse pas 234 tonnes.

Les importations en France sont d'environ 200.000 tonnes, dont moins de 1/10 en provenance de nos colonies. En 1932 et en 1933, le Brésil a fourni 51 à 52 % de nos importations. La consommation française se répartit actuellement ainsi :

Arabica de très bons crus : 28 à 29 %.
Brésil qualité moyenne : 51 à 52 %.
Canephora et Liberia : 20 %.

Le café colonial est actuellement protégé indirectement, notamment contre la concurrence du café du Brésil, par un droit et une taxe qui frappent le café étranger dont le total s'élève à 3,31 par kilogramme (tarif minimum) ; de plus, par un contingentement des cafés étrangers ; — directement par une prime fixée trimestriellement, prime qui ne peut excéder la différence entre le prix de revient du produit et son prix moyen de vente, prime qui peut être versée grâce à trois taxes perçues, soit à l'importation, soit à la consommation. D'une manière générale, ces mesures ont permis aux cafés coloniaux français de tenir jusqu'ici contre la concurrence du café Santos, mais semblent insuffisantes pour permettre un développement de la production dans l'avenir.

Ces données de base étant posées, la Commission Spéciale a estimé :

1° Qu'étant donné la marge considérable qui existe entre la consommation française de café et la production des colonies, il faut développer la culture du caféier dans celles de nos puissances d'outre-mer qui s'y prêtent comme l'Indochine ;

2° Que, dans les conditions actuelles de la production mondiale et de la production coloniale, la question dont l'importance prime toutes les autres par son urgence est celle de la protection et du soutien de la production coloniale. La Commission a insisté sur la nécessité de ce soutien, mais elle a reconnu que l'étude de ses modalités d'application n'était pas de sa compétence, sauf en ce qui concerne les rapports qu'elle a avec des problèmes techniques de production. Des discussions s'est alors dégagé le vœu suivant, adopté à l'unanimité :

Il y a lieu d'encourager dans les diverses colonies qui s'y prêtent, la plantation de caféiers donnant des produits de valeur marchande égale ou supérieure aux cafés moyens du Brésil. Pour y parvenir, il est nécessaire que les services agricoles déterminent les régions réunissant les conditions optima de production, et déconseillent l'établissement des plantations dans des régions où l'échec leur semble probable.

Enfin la Commission a demandé au commerce du café de s'efforcer de créer, par des mélanges judicieux, des cafés « type français ».

Il ressort, tant des discussions que du vœu ci-dessus énoncé, la nécessité de poursuivre, sous une discipline scientifique, des études rationnelles continues et d'intérêt pratique pour améliorer la qualité du café colonial tout en lui assurant le prix de revient le plus bas.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Un voyage du Haut-Commissaire. — Le 27 février, le Comte de Martel a quitté Beyrouth pour gagner Tripoli, où il a pris l'Orient-Express dans le dessein de se rendre en France, pour y participer à une conférence de liaison entre les principaux représentants de la métropole dans ses possessions méditerranéennes. La durée de cette conférence sera très courte ; elle permettra au Haut-Commissaire de se rendre, à son retour, à Ankara.

A ce moment même, de Damas, le président de la Chambre syrienne des députés, Soubhi bey Bereket, a fait parvenir au Comte de Martel un télégramme de protestation qu'il avait soumis au préalable à l'approbation d'un certain nombre de notabilités damascaines. En substance, ce télégramme est ainsi conçu :

A l'occasion de votre départ pour la France, nous réitérons nos précédentes protestations contre la suspension de la vie parlementaire, contre toute concession ou monopole octroyés sans le consentement de la Nation syrienne représentée par la Chambre des Députés. Prions Votre Excellence communiquer notre dépêche à votre Gouvernement et à la Société des Nations.

Ainsi l'opposition syrienne subsiste toujours, ravivée peut-être encore dans certaines parties du pays par l'établissement du monopole des tabacs, qui a été très diversement accepté suivant les régions.

Au sujet de l'immigration israélite. — A la fin de l'année 1934, l'imminence du plébiscite de la Sarre a conduit plus d'un habitant des pays sous mandat à se demander si, en cas de vote favorable à l'Allemagne, les Israélites établis dans le territoire sarrois ne seraient pas contraints de le quitter et ne chercheraient pas à venir s'établir dans ces mêmes états sous mandat. On sait combien peu les habitants de Syrie et du Liban sont favorables à une immigration de ce genre ; mais peut-on, d'autre part, interdire l'accès du Levant sous mandat à des malheureux qu'accueille la France elle-même ? Interrogé à ce sujet par un envoyé spécial du journal *Doar Hayom*, de Jérusalem, le comte de Martel a répondu par la déclaration écrite que voici :

La Charte du Mandat ne prévoit rien au sujet de l'établissement d'un home national Juif dans les Etats du Levant.

Dans la question de l'immigration, chaque cas particulier doit être étudié à part et chaque fois il doit être tenu compte de l'utilité économique de l'entrée des étrangers et du maintien de l'ordre dans le pays.

Etant donné ces considérations, le Haut-Commissariat a décidé d'interdire l'accès des Etats sous Mandat aux immigrations massives et de n'admettre que les personnes isolées, qui, grâce à leurs capitaux et à leur expérience, sont à même d'introduire dans le pays de nouvelles formes

d'activités, et dans le cas seulement où ces activités ne concurrencent pas les entreprises existantes, les techniciens et les artisans locaux.

Quelques-uns des collaborateurs du Haut-Commissaire de France ont commenté cette brève déclaration : l'envoyé du *Doar Hayom* a reproduit leurs explications, qui rendent plus clair encore le texte signé de M. de Martel et publié ci-dessus.

Un de ces hauts fonctionnaires s'est exprimé ainsi :

La question de l'immigration Juive doit être considérée actuellement en tant qu'immigration d'individus et non en tant qu'immigration de catégories ou de corporations.

...La division des immigrants en catégories est usitée dans les pays où il y a une affluence continue d'immigrants, comme c'est le cas pour les Etats-Unis et la Palestine.

Tel n'est pas le cas de la Syrie, qui ne peut pas admettre les immigrants par catégories, car ce pays est intéressé à conserver la possibilité de sélectionner et d'admettre les éléments qui lui sont nécessaires, sans que, pour cela, on lui fasse observer qu'il ne remplit pas ses promesses.

De son côté, un des membres du cabinet politique du Haut-Commissaire, M. C. Kieffer, entretenant le collaborateur du *Doar Hayom* des formes d'activités actuellement nécessaires aux pays sous mandat, a dit :

Aucun pays des Etats du Levant n'est intéressé à l'heure actuelle à une augmentation artificielle de ses habitants agricoles. Toutefois les perspectives d'établissement d'immigrés s'adonnant à l'agriculture ne doivent pas être formellement écartées.

La population du pays — à l'exception de celle du Liban — n'est pas dense; il y a donc lieu de penser que des entreprises agricoles nouvelles pourvues de l'outillage moderne et susceptibles d'ouvrir de nouveaux débouchés à la production agricole syrienne, auront l'assentiment de la Puissance Mandataire et de la majorité des habitants.

Mais l'élément dont la Syrie a le plus besoin, c'est l'immigration de capitalistes. L'argent est nécessaire partout et l'argent juif sera particulièrement apprécié parce qu'il a été démontré que les capitaux des Juifs ont contribué à la renaissance de la Palestine. La plupart des Juifs d'Allemagne apportent avec eux, en sus de leurs capitaux, des connaissances techniques considérables, une grande expérience, et un esprit d'initiative et d'activité appréciable.

Les industries syriennes sont très pauvres et peu importantes. La plupart d'entre elles sont jeunes et ne peuvent pas concurrencer la production étrangère, malgré que leurs produits soient offerts à des prix très réduits.

...Les Autorités Françaises accueilleront avec bienveillance tout projet d'installation de nouvelles industries en Syrie et feront tout leur possible pour faciliter aux nouveaux patrons l'établissement de leurs entreprises.

L'immigration des personnes pratiquant les professions libérales n'est pas désirée en Syrie, car ce pays souffre d'une pléthore de personnes ayant embrassé ces carrières. Trois grandes facultés ne cessent d'inonder le pays d'ingénieurs, de médecins et d'avocats, cela sans compter les jeunes gens syriens qui vont faire leurs études en France, en Suisse, en Belgique et aux Etats-Unis et qui reviennent pratiquer leur art en Syrie.

Il n'est donc pas étonnant de voir en Syrie une grande opposition à l'immigration des Juifs Allemands qui pratiquent, pour la plupart, les carrières libérales et qui seront par conséquent susceptibles de concurrencer leurs confrères syriens.

Ventes de terres à des Israélites. — Après avoir recueilli les déclarations et les informations que nous venons de citer, l'envoyé du *Doar Hayom* a mené au Haut-Commissariat une enquête sur les achats de terrains réalisés par les Israélites dans les Etats sous mandat. On n'y connaissait encore, à la fin de janvier, que l'acquisition de 12.000 dounoums, situés dans la Bekaa, et vendus, pour la somme de 45.000 livres turques or, à une société de Juifs alsaciens qui désire y établir une exploitation agricole. Si d'autres négociations sont en cours, on les ignore, puisqu'elles ne sont pas encore arrivées à conclusion.

Même sur la frontière, l'achat de terrains n'est interdit ni aux Israélites ni aux autres étrangers; il est simplement, et depuis peu de temps, soumis à l'autorisation préalable du gouvernement.

Un écho du plébiscite de la Sarre. — Une association occulte s'intitulant « le Front arabe » a lancé au mois de février des tracts invitant la population de la ville de Beyrouth à la grève générale, en vue de réclamer pour les Etats sous mandat l'institution d'un plébiscite à l'exemple de la Sarre. Elle a également, vers le même temps, fait apposer sur les murs des affiches réitérant les excitations et les instructions des tracts et fixant au 18 février la grève préconisée... Ces appels du Front arabe — dont la police recherche activement les auteurs — n'ont d'ailleurs trouvé aucun écho parmi les Beyrouthins. Il ne semble pas qu'on doive y voir une variante introduite par les communistes dans une propagande par tracts et brochures dont la police a, tout récemment encore, constaté l'activité.

Pour l'essor des relations commerciales avec l'Italie. — La Chambre de Commerce italienne pour la Syrie et le Liban, ayant repris son fonctionnement statutaire, fait appel, au début de l'année 1935, à la collaboration des commerçants locaux afin de développer le plus possible les relations économiques entre les Etats du Levant sous mandat français et l'Italie; elle leur demande, en particulier, de lui fournir toute suggestion capable de susciter l'amélioration et l'essor des échanges commerciaux entre l'Italie et ces pays.

Le reboisement du Liban-Sud. — La direction de l'Agriculture de la République Libanaise s'efforce de reboiser toute la région du Djebel Amel, où elle a déjà reboisé le territoire de vingt-cinq villages; elle a, d'autre part, loué sur le Kachmich, un terrain de 40 dounoums pour y créer une pépinière et une station agricole d'essais. Par ailleurs, 40.000 pieds de vigne ont été distribués dans la région.

L'estivage au Liban en 1934. — Les statistiques montrent que la dernière saison d'estivage a été plus satisfaisante que ne l'avaient été les précédentes. On a compté, en effet, 7.372 étrangers ayant villégiaturé dans la montagne en 1934.

alors qu'on en avait seulement enregistré 6.329 en 1931, 5.453 en 1932 et 6.320 en 1933. Encore le chiffre de 7.372 estivants pour la dernière saison ne tient-il pas compte de quelques étrangers entrés au Liban, dans la seconde quinzaine de septembre, par les postes de Banat-Yacoub et d'Abou-Chamat.

Aussi peut-on dire, en toute assurance, que la montagne libanaise a compté, en 1934, quelque mille estiveurs de plus qu'en 1933, et cela sans faire entrer dans le total les nombreux groupes de Palestiniens venus passer moins de dix jours au Liban. Ceux-là ne sont pas tenus pour de véritables estiveurs, comme le sont leurs compatriotes établis pour plus longtemps dans le pays et semblant avoir fixé leur choix sur le Liban comme villégiature d'été.

Les illettrés au Liban. — D'une récente statistique établie par le Gouvernement libanais, il ressort que 308.000 des habitants du pays n'ont pas la connaissance de l'alphabet. C'est, pour l'ensemble de la population, une proportion de 54 % ; mais cette proportion se modifie considérablement avec les communautés religieuses. Elle est, en effet, de 83 % chez les Chiites, de 66 % chez les musulmans orthodoxes, de 53 % chez les Grecs orthodoxes et chez les Druses, de 48 % chez les Maronites et de 38 % chez les Grecs unis.

Les vœux du Djebel Druse. — Au milieu de janvier, les membres indigènes du Conseil de Gouvernement du Djebel ont rédigé une « mazbata » de revendications qu'ils ont remise au colonel Devicq, gouverneur du pays, puis dont ils ont confirmé, le 5 février, les différents vœux quand ils se sont réunis. Ils y demandent :

- 1° La création de grandes écoles-pensionnats d'agriculture, de commerce et d'industrie où les élèves recevront à la fois une instruction générale et spécialisée ;
- 2° Une amnistie aux Druses condamnés après l'insurrection et qui sont détenus dans la citadelle de Damas ;
- 3° La réduction des traitements des fonctionnaires ;
- 4° Le licenciement des fonctionnaires étrangers et leur remplacement par des nationaux du Djebel ;
- 5° Le chômage officiel hebdomadaire le vendredi au lieu du dimanche ;
- 6° L'adjudication publique des entreprises de travaux de route et autres au lieu de la procédure du marché de gré à gré.

Un projet de sédentarisation des nomades. — On a lu naguère, dans cette revue même, un article du lieutenant de Boucheman sur la sédentarisation des nomades du désert de Syrie (mai 1934, p. 140-142) et l'on sait, par conséquent, dans quelles conditions doivent agir ceux qui, au Haut-Commissariat, essaient d'améliorer la vie des tribus, de leur faciliter leurs déplacements et de favoriser, dans la mesure du possible, leur accession à la vie sédentaire. On sait aussi à quelles difficultés de toutes natures se heurtent les membres de la commission des nomades et avec quelle prudence ils doivent agir. Qu'ils mo-

difient, retouchent leurs plans avant d'entreprendre de les appliquer, la chose est toute naturelle ; ainsi sont-ils arrivés à établir, en dernier lieu, un projet — une expérience, plutôt — dont voici les grands traits :

- a) Installation de 500 familles nomades dans les villages antédésertiques ; des mesures sont envisagées pour donner des terres à ces familles et les initier à la vie agricole ;
- b) Nomination de spécialistes qui auront pour mission de procéder à l'initiation des tribus aux divers travaux agricoles : culture, ferme, élevage, etc...
- c) Distribution de semences et de plants d'arbres aux nomades déjà installés ;
- d) Instruction obligatoire au degré élémentaire, des enfants de ces tribus, et admission éventuelle de certains d'entre eux aux études secondaires ;
- e) Augmentation du nombre des dispensaires dans les régions fréquentées par les nomades, et distribution de médicaments aux malades ;
- f) Extension de la lutte contre les maladies contagieuses.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

La culture des oranges. — Depuis le début de la saison 1934-1935 jusqu'au 10 février, la Palestine a exporté 3.774.000 caisses d'oranges contre 2.805.000 seulement à la même date de l'année dernière. Cet accroissement de près d'un million de caisses préoccupe le gouvernement qui, pour éviter une surproduction et la dépréciation des agrumes qui en résulterait inévitablement, songerait à interdire la plantation de nouvelles orangeries pendant une période de cinq années ; ainsi serait empêchée une trop rapide augmentation de la superficie des orangeries.

Ajoutons que des caisses d'oranges exportées en 1934-1935, la plus importante quantité a, comme toujours, été expédiée en Angleterre, mais aussi que de nouveaux marchés ont été ouverts à ce fruit : le Soudan, le Canada, Aden, Ceylan, la Tchécoslovaquie.

Cet essor inspire au Dr Chiam Weizmann des craintes qu'il a énoncées à Nahalal en janvier, avant de quitter la Palestine, dans un discours sur la situation économique du pays.

Voici (a-t-il dit) le commerce des agrumes. Je le nomme commerce, étant donné que la plantation des oranges constitue la partie infime de l'exploitation des orangeries. Voici donc un commerce établi sur des bases agricoles qui ont été aujourd'hui oubliées et qui ont fait place à des bases purement techniques. Nous savons tous que ce commerce est lié à un fil très mince, car pour qui connaît les progrès formidables réalisés par la science, il y a lieu de craindre qu'il se trouve un jour un nouvel arbre portant un fruit qui sera goûté par le peuple britannique plus que l'orange palestinienne.

Il s'en suit aussi que les conditions économiques de la Palestine dépendront à l'avenir en bonne partie du goût du peuple anglais.

Pour obvier au manque de main-d'œuvre. — Pour parer au manque de main-d'œuvre qui se fait grandement sentir en Palestine, le Comité des Étudiants de l'Université hébraïque de Jérusalem et du Technicum de Caïffa a décidé au milieu de mars que les étudiants de ces deux

institutions, au lieu de prendre de véritables vacances, iront travailler dans les centres agricoles au cours de cet été. Au nombre de plus de 200, ils seront d'abord groupés dans un camp spécial d'entraînement dans la plaine de Saron, puis ils seront dirigés de là vers Kfar-Saba, Magdiel, Raanana ou dans les localités avoisinantes et, durant six semaines, ils y accompliront des travaux agricoles ou des travaux de ferme.

Non contente d'approuver cette décision, l'Association des étudiants palestiniens a décidé de l'étendre à d'autres institutions d'enseignement.

Deux aéroports en Palestine. — A la fin de septembre dernier, des délégués de l'Imperial Airways ont visité la Palestine pour y déterminer les possibilités de la création d'un grand aéroport destiné à devenir le point central de jonction de la ligne aérienne Londres-Indes britanniques et des lignes du Cap. Ils ont constaté que le climat du pays était propice à une création de ce genre et que des conditions atmosphériques favorables à la navigation aérienne se rencontraient en Palestine sur la route des principales lignes d'aviation anglaises. On sait, par ailleurs, quels avantages stratégiques donne à la Palestine sa position entre la Grande-Bretagne et ses dominions d'Extrême-Orient, non loin de ce canal de Suez dont le contrôle est capital pour la sécurité du commerce maritime anglais. Aussi l'Angleterre semble-t-elle décidée à se réserver exclusivement les avantages de cette situation ; elle aurait repoussé les propositions que lui auraient récemment faites des compagnies françaises et hollandaises pour la création d'aéroports et entend tirer parti, dans son seul intérêt, des atouts que lui met en mains son mandat sur la Palestine.

Le fera-t-elle ouvertement, ou en se dissimulant derrière le gouvernement palestinien ? Au début d'octobre, on disait au Caire que le ministre britannique de l'Air poussait celui-ci à créer à Lydda et à Caïffa deux aéroports destinés à servir de bases à l'aviation anglaise ; ces bruits ont été confirmés en mars par la réponse faite aux Communes par Sir Philip Cunliffe Lister à une question du député Lyon. Celui-ci ayant demandé si Tel-Aviv serait doté d'un aéroport sur la ligne des Indes, le ministre s'est exprimé négativement ; à la suite d'une enquête technique, Caïffa et Lydda ont (déclara-t-il) été choisis pour la construction d'aéroports, et les terrains nécessaires sont déjà déterminés.

Progrès du commerce en Irak. — D'après les statistiques officielles, la valeur des exportations a progressé de 10 % en 1934 sur ce qu'elle était l'année précédente et s'est élevée à une somme totale de 2.373.520 £ ; les importations dans le pays sont, par contre, en régression d'environ 15 %. L'Angleterre est la première cliente de l'Irak, dont le principal acheteur est ensuite le Japon, qui, en 1934, a relégué les Indes britanniques au troisième rang.

La question chaldéo-assyrienne. — Les réserves que nous formulions dans notre dernier numéro (à la p. 63) sur la possibilité de l'établissement des Chaldéo-Assyriens en plein cœur de la Guyane anglaise ont été confirmées par le rapport présenté à la Société des Nations par le colonel Brown. A la suite de sa visite sur les bords du Rupununi, le colonel Brown, qui étudiait le pays au point de vue spécial de sa colonisation par les Assyro-Chaldéens, a conclu à la négative en alléguant plusieurs raisons et, entre autres, celle du climat ; il demande que des recherches soient faites sur d'autres points du globe. Ainsi se trouve contredite sur tous les points la lettre adressée en septembre dernier par Sir John Simon à la S.D.N. et déclarant que la Guyane anglaise convient parfaitement aux Assyro-Chaldéens ; seule la réserve relative à la nécessité d'une enquête approfondie, menée sur les lieux sous les auspices mêmes de la S.D.N., s'est avérée justifiée.

Le Comité spécialement chargé par le Conseil de la S.D.N. de suivre cette question n'avait encore, au 15 mars, pris aucune décision nouvelle.

TURQUIE

Dénomination officielle du pays. — Le Gouvernement a décidé, dans le courant de janvier, de changer l'appellation officielle de la Turquie ; désormais, ce pays ne s'appellera plus, tout au moins sur toute l'étendue du territoire national, que *Turkia Olossal Koroumi*. Quant à l'expression *République turque*, naguère usitée, elle n'est maintenue que pour les étrangers.

Modifications à la loi électorale. — Nous n'avons pas, en parlant des dernières élections, indiqué les modifications apportées à la loi électorale le 5 décembre dernier par la quatrième Grande Assemblée Nationale ; il convient de combler cette lacune.

En principe, tout groupement de 40.000 habitants doit être représenté par un député ; les circonscriptions ayant une population inférieure à ce chiffre, ou supérieure (à la condition de ne pas dépasser le chiffre de 55.000) nomment un député. On nomme deux députés jusqu'à 95.000 habitants ; trois jusqu'à 135.000, quatre jusqu'à 175.000, et ainsi de suite. De 317, le nombre se trouve ainsi porté à 386, car, désormais, hommes et femmes sont électeurs à 21 ans (au lieu de 18) et éligibles à 30. Nul ne peut être électeur si son identité n'est pas dûment établie.

Lendemain d'élections législatives. — Nous avons déjà dit (numéro de février, p. 64) que les élections législatives commencées le 18 janvier et terminées au milieu de février avaient envoyé à la Grande Assemblée nationale, au Kouroultay, une écrasante majorité de députés gouvernementaux. La chose était prévue, et on n'a nullement été surpris de voir élus 386 députés du parti républicain du Peuple, le Ghazi en tête.

On se demandait avec quelque curiosité si les femmes qui étaient — fait tout nouveau — électrices et éligibles auraient quelques représentants au Kouroultay ; sans doute en avait-on vu quelques-unes se présenter, revêtues de vêtements européens, dans les circonscriptions choisies par elles et même obtenir l'investiture du parti national ; mais les électeurs leur accorderaient-ils le mandat sollicité par elles ? Dix-sept d'entre elles ont été élues, comme aussi treize députés indépendants.

Ces résultats une fois connus, Moustapha Kemal Ataturk (avons-nous dit que ce mot signifie *père des Turcs* ?) a adressé à la nation un manifeste dans lequel il se réjouit du résultat des élections et déclare que

la Turquie a montré au monde, une fois de plus, quelle fermeté et quelle force elle opposera aux idées et aux problèmes auxquels nous aurons à faire face dans le domaine extérieur et intérieur.

Le 1^{er} mars, le Kouroultay a tenu la première séance de sa cinquième législature sous la présidence de son doyen d'âge, le poète Abdul Hak Hamid. Les députés prêtèrent serment, puis ils constituèrent le bureau définitif de la Grande Assemblée nouvelle et, conformément aux résolutions prises auparavant par le groupe parlementaire du parti du peuple, remplacèrent, comme président, celui qui en remplissait les fonctions depuis le début du nouveau régime parlementaire, Kiazim pacha, par un ancien ministre des finances, nommé Abdul Alik. Ils firent entrer également une femme dans le bureau et lui attribuèrent une place de secrétaire.

A l'unanimité, Moustapha Kemal Ataturk fut réélu président de la République turque ; il le restera (ainsi le veut la Constitution) pendant toute la durée de la cinquième législature.

Selon l'usage, le Président du Conseil a ensuite présenté la démission collective du cabinet au président de la République. Celui-ci a immédiatement invité Ismet Inecounou à reformer le ministère, ce qui a été fait très vite, car celui-ci s'est borné à y faire entrer l'ancien président non réélu du Kouroultay, le général Kiazim Ozalp. Puis le nouveau cabinet s'est présenté devant la Grande Assemblée, qui, à la suite des déclarations faites par le président du Conseil, lui a accordé sa confiance à l'unanimité des 376 députés présents.

La nouvelle assemblée n'a donc plus, maintenant, qu'à se mettre au travail.

Le budget de 1935. — Le projet de budget élaboré par le gouvernement pour l'exercice 1935 comporte des prévisions de dépenses s'élevant à un total de 194.800.000 Ltqs. et, en contre-partie, des recettes équivalentes. Il accuse un surplus de 10.800.000 Ltqs. par rapport au budget de l'année antérieure, qui était de 184 millions de livres.

De ce surplus, 6 millions proviennent du développement des revenus de l'État au cours du

dernier exercice. Une somme de 2 millions environ est due à l'inclusion, dans le budget, de certaines opérations de recettes et dépenses naguère effectuées hors budget. Les deux derniers millions du surplus résultent d'améliorations et de changements à introduire dans le recouvrement des recettes.

Le budget de 1935 prévoit l'application intégrale du programme ferroviaire adopté par le gouvernement, affecte un crédit de 3 millions de Ltqs. pour l'application du programme industriel, 2 millions à l'Instruction publique et à l'Agriculture et tient naturellement compte des besoins de la Défense nationale et des autres ministères. Il n'impose aucune charge nouvelle aux citoyens turcs.

Les améliorations et changements apportés au mode de recouvrement des recettes ont été adoptés à la suite d'études qui ont, depuis longtemps, prouvé la défectuosité du système actuel de perception des impôts. La modernisation des bureaux, le remplacement d'un certain nombre de comptables par des machines à calculer, une augmentation des traitements des fonctionnaires, dans le but de leur rendre leur tâche plus aisée, voilà quelques-uns de ces changements.

Fermeture de banques étrangères. — Aux termes d'une loi votée à la fin de la quatrième législature de la Grande Assemblée nationale, toutes les banques étrangères ayant seulement une succursale en Turquie doivent obligatoirement porter à deux millions de livres turques le capital affecté à ces succursales. L'entrée en vigueur de cette loi, le 15 février, a immédiatement entraîné la fermeture de plusieurs de ces établissements, les restrictions imposées à la sortie des devises par les pays où se trouve le siège social mettant ces banques dans l'impossibilité d'augmenter leurs investissements en Turquie.

La zone démilitarisée des Détroits. — On a prêté depuis longtemps à la Turquie l'intention de demander aux Puissances une modification de l'accord annexe du traité de Lausanne de 1923 et définissant le régime des Détroits. A la suite d'entretiens que le ministre turc des affaires étrangères, Tewfik Rouchdy bey, a eus naguère avec Sir John Simon, le premier aurait, assure-t-on, complètement abandonné son projet. De là résulterait, naturellement, l'abandon du renforcement des fortifications des Dardanelles envisagé un peu auparavant par le ministre de la guerre. Mais il semble bien que la Turquie n'ait, en fait, nullement renoncé à son projet de faire rentrer la zone des Détroits dans le droit commun (cf. plus haut, p. 83).

Il est certain, d'autre part, que le même ministre de la guerre a commandé au cours de l'année 1934, un certain nombre de sous-marins et d'avions. Il a, par ailleurs, renforcé les garnisons d'Andrinople et d'autres localités situées près de la frontière bulgare en les dotant de canons modernes et d'avions.

ARABIE

Au sultanat de Koweït. — Dans les tout premiers jours de janvier, l'Agence Reuter a annoncé que le cheikh de Koweït avait signé avec un groupe anglo-américain une convention par laquelle il concédait à ce groupe le droit exclusif de prospection du pétrole, puis d'exploitation des gisements découverts sur toute l'étendue de son territoire. Ce groupe anglo-américain, dont ferait partie l'Anglo-Persian Oil Co, exercerait son privilège par l'intermédiaire d'une compagnie britannique constituée à cet effet, et qui porterait le nom de Koweït Oil Co Ltd ; les premiers travaux ont commencé immédiatement.

Pour comprendre l'importance du privilège octroyé par le cheikh héréditaire de Koweït, rappelons que le territoire sur lequel s'étend son autorité couvre une superficie de quelque 32.000 kmq. à l'angle W.-N.-W. du golfe Persique, au Sud du Chat-el-Arab. L'*Annuaire du Monde musulman*, de L. Massignon (2^e année, 1926) ne signale aucun indice d'existence de pétrole dans le pays. Quoi qu'il en soit, la compagnie anglo-américaine concessionnaire du pétrole a déclaré au début de janvier au cheikh de Koweït être disposée à lui accorder un emprunt de 300.000 £, remboursable à l'aide de sa part dans les bénéfices de l'exploitation du pétrole, pour agrandir et aménager le port de Koweït et mener à bien plusieurs autres entreprises économiques.

Extrême-Orient

CHINE

Extension de l'autorité centrale. — L'autorité du pouvoir central gagne du terrain. Jusqu'à présent, Nankin avait vainement tenté de mettre à exécution sa politique de réunification nationale. Les clans, les chefs militaires, maîtres des provinces ou des districts, résistaient à ses efforts. Mais à la faveur du succès de la répression anticommuniste, le généralissime Chang Kai Shek prit possession de nombreux territoires insoumis, qui n'étaient ni communistes, ni gouvernementaux. Le Kiangsi, le Hounan et le Foukien ont été à peu près entièrement rattachés au domaine de Nankin. D'autres provinces subiront le même sort si les armées régulières poursuivent leurs succès. Le Setchoan et le Koueitchou paraissent à moitié prêts à se rallier au pouvoir de Chang Kai Shek.

Au mois de février, les généraux du Setchoan, indépendants de Nankin, réclamèrent l'aide des forces gouvernementales pour arrêter la marche des Rouges dans la direction du Sud. Nankin répondit à leur appel et, en même temps, obtint leur adhésion au programme de réorganisation administrative. L'appauvrissement de

ces régions était tel que Nankin dut subvenir aux besoins des gouvernements locaux. Ce fut une occasion favorable à l'extension de sa mainmise. Un état-major militaire et un corps de techniciens s'est installé auprès de Licou Siang, le chef de toute la région non communiste.

Le même effort de pénétration eut lieu dans la province du Koueitchou menacée par les Rouges. Des forces régulières, sous le commandement d'un général ayant le titre de commissaire pacificateur, s'approchèrent de Kouei-yang, la capitale provinciale. Des troupes des deux Kouang, postées au Sud pour arrêter une incursion éventuelle des Rouges, se retirèrent devant l'initiative prise par les réguliers. Bientôt les chefs militaires du Koueitchou se rallièrent au gouvernement central. Mais c'est alors que les bandes communistes, accrochées à la frontière septentrionale de cette province depuis leur fuite du Kiangsi et du Foucheou, tentèrent de prévenir les gouvernementaux dans la marche sur Kouei-yang. Leur succès compromettrait toute l'œuvre gouvernementale dans cette province. Comme nous le disions précédemment, le danger communiste n'a fait que se déplacer.

Les chefs du Kouangsi. — La province du Kouangsi, limitrophe du Tonkin, est gouvernée par un triumvirat composé de deux militaires et d'un civil, les généraux Li Tsong Jen et Pei Tchong Si et M. Hoang Yen Tson. Pour lutter contre le brigandage et le communisme, cette dictature à trois têtes, dont l'autorité n'est contestée par aucun des clans provinciaux, a construit 8.000 kilomètres de routes ou de pistes défendues par un chapelet de blockhaus. Quand il y a nécessité, la police ou la troupe sont rapidement mobilisées ; leur transport s'effectue, sur certaines sections du réseau routier, par camions automobiles.

Un programme a été récemment élaboré par le triumvirat. En voici les grandes lignes :

Accroissement de la production industrielle par le fonctionnement des nouvelles usines (corroiries, distilleries, raffineries, tissages, fabriques d'acide sulfurique) ; par l'exploitation minière (étain, or, houille, manganèse) ; par des travaux d'hydraulique agricole (barrages, digues, réservoirs) ;

Restriction de la consommation afin d'établir une balance commerciale en équilibre ;

Application intégrale de la loi du gouvernement central sur le service militaire obligatoire, déjà mise en vigueur dans la province ; généralisation du système des milices ; suppression du mercenariat ;

Adoption des institutions modernes sociales et administratives qui ne sont pas en contradiction avec les coutumes provinciales et avec les lois qui régissent la famille ;

Lutte contre le communisme ;

Maintien des relations cordiales avec l'Indochine française.

Le gouvernement du Kouangsi reste en contact étroit avec celui de Canton. Il est représenté au « Conseil du Sud-Ouest », qui siège dans la grande métropole méridionale, par Li Tsong Yen. Ce dernier traite en allié Tsen Tchi Tang,

le tout puissant gouverneur du Kouangtong, il conserve vis-à-vis de lui toute son indépendance, et d'autant mieux qu'il a à sa disposition une armée disciplinée et entraînée.

Le commerce extérieur. — Les statistiques publiées par les Douanes chinoises font ressortir une balance commerciale déficitaire de 324 millions 495.058 dollars contre 412.484.900 dollars en 1933.

Les importations se sont élevées à 594.440.161 dollars, en diminution de 131.893.755 dollars, et les exportations ont été de 271.945.103 dollars, en diminution de 43.539.913 dollars.

Pour le seul mois de décembre, la balance défavorable a été de 20.887.076 dollars, les importations atteignant presque le double des exportations.

De concert avec le ministère des Industries, le ministère des Finances étudie de nouvelles modifications à apporter au tarif douanier, afin de réduire les importations, cause principale des sorties d'argent, et de favoriser l'industrie indigène.

Selon ce projet, les droits sur les produits manufacturés seraient augmentés et les droits actuels sur les matières premières seraient maintenus, et même, éventuellement, réduits.

Le nouveau Canton. — Le gouvernement provincial de Canton a arrêté un programme de grands travaux comprenant notamment la construction d'aciéries qui nécessitera un emprunt aux Etats-Unis de 33 millions de dollars et la construction, évaluée à 3 millions 1/2 de dollars, d'un nouveau pont en fer reliant Canton et le faubourg de Honam, vis-à-vis l'ancienne ville, par-dessus la Rivière des Perles qui sectionnait la métropole en deux parties. Déjà un premier pont avait été construit il y a deux ans. On ne l'a pas trouvé assez beau ni assez spacieux ! Le second sera relié au chemin de fer Canton-Hankeou ; la partie centrale reposera sur une île.

Depuis plusieurs années, le gouvernement provincial suit une « politique » de grands travaux édilitaires. La ville a été en partie reconstruite ; les ruelles ont fait place aux avenues, aux boulevards, le long desquels s'élèvent des monuments publics. Canton est sorti de ses murs et se prolonge loin dans la campagne.

On a posé la première pierre de l'Institut des Arts et de la Faculté de Droit dans le nouveau quartier de Chiphei, faubourg situé à l'Est, où s'élèvent déjà l'Ecole d'Agriculture et de Sériciculture et l'Ecole Forestière.

JAPON

La politique navale. — Interrogé sur la possibilité d'une nouvelle « course aux armements », l'amiral Osumi, ministre de la marine, fit ré-

cemment, à la Chambre des Pairs, des déclarations dont les journaux japonais soulignèrent l'importance. En voici l'essentiel :

Je dois dire que les autorités navales n'ont jamais affirmé l'impossibilité d'une nouvelle course aux armements dans le cas où la prochaine conférence aboutirait à un échec complet. Il n'est pas nécessaire de dire que cette conférence sera très difficile. Naturellement, le Japon, en y participant, devra faire de grands efforts et faire preuve de la plus grande patience.

Dans le ferme espoir que les puissances en viendront à approuver les demandes raisonnables du Japon, nous faisons de notre mieux, avec la plus grande persévérance, pour arriver à un accord.

Comme le Ministre des Affaires étrangères vient de vous le déclarer, il est encore prématuré d'envisager un échec de la conférence et d'étudier la situation qui pourrait en résulter.

Nous croyons fermement que les demandes du Japon sont raisonnables et justes à tous les points de vue. Si, par conséquent, une puissance étrangère écartait les demandes japonaises sans raison et augmentait ses armements selon son bon plaisir, elle ne pourrait avoir en vue que des buts ultérieurs. Si cela se produisait, nous devrions naturellement faire face avec décision à la situation nouvelle. Dans ce cas, la nation tout entière pourrait être amenée à contribuer aux mesures nécessaires, même si elle ne devait plus se nourrir que de bouillon de riz.

Nous faisons les plus grands efforts pour que cette situation ne se produise pas, et le Ministre des Affaires étrangères s'y applique par les moyens diplomatiques à sa disposition.

Quant à savoir ce que ferait le Japon si la prochaine conférence échouait, nous ne pouvons nous laisser aller inconsidérément à des déclarations qui pourraient donner l'impression que, parce que nous sommes prêts à toutes les éventualités, nous ne nous soucions pas d'un échec de la conférence et ne ferons rien pour l'empêcher.

Mais si, malheureusement, la conférence échouait réellement, que devrions-nous faire ? Je dois dire que nous avons préparé un plan pour le cas où cette hypothèse se réaliserait. Les traités navals de Londres et de Washington expirent à la fin de l'année prochaine. Même s'ils devaient rester en vigueur après cette date, il serait nécessaire, après 1936, de construire des cuirassés, des croiseurs, des destroyers et des sous-marins, en remplacement du matériel en service.

Il serait également nécessaire de construire, après 1937, des navires pour remplacer ceux qui auront atteint la limite d'âge, et cela pourrait coûter des sommes énormes. En dépensant une somme sensiblement la même que celle qui serait nécessaire après 1937 dans le cas où les deux traités subsisteraient, nous tenterons de conserver un armement adéquat aux besoins de la marine impériale, assurant ainsi la défense nationale.

Je tiens néanmoins à répéter que nous devons éviter de discuter les questions navales en nous basant sur la possibilité d'un échec de la conférence.

Ratification de l'Accord nippo-soviétique. — Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier numéro (p. 68), le protocole sino-soviétique relatif à la cession du chemin de fer Nord-Mandchou (Est Chinois) et arrêté dans ses grandes lignes le 21 janvier dernier a été solennellement ratifié le 23 mars par les représentants des gouvernements japonais et russes.

L'Ambassade du Japon communique l'analyse suivante de ce document :

Tous droits et biens appartenant à l'U.R.S.S., tant dans

le Chemin de Fer Nord-Mandchou que dans les entreprises annexes, font l'objet de la présente cession. Les terrains et bâtiments appartenant au Consulat Général de l'U.R.S.S. à Harbin resteront la propriété du Gouvernement soviétique. Une école (avec sa bibliothèque) et un hôpital seront gratuitement mis à Harbin, et pour une durée illimitée, à la disposition des ressortissants soviétiques.

Les biens appartenant au Chemin de Fer Nord-Mandchou (par exemple les fourgons), qui se trouvent en territoire soviétique, ne pourront faire l'objet, de la part dudit Chemin de Fer, d'aucune demande de restitution; à titre de compensation, ne pourront non plus faire l'objet d'une demande de restitution, de la part du Gouvernement soviétique, les biens (par exemple les locomotives) qui se trouvent actuellement en la possession du Chemin de Fer Nord-Mandchou, mais dont l'U.R.S.S. revendique la propriété.

Les biens appartenant aux Chemins de Fer de l'Oussouri et du Baïkal, qui se trouvent à Manchouli et à Pograditch-naïa, ne sont pas compris dans la présente cession.

a) Le prix de cession du Chemin de Fer Nord-Mandchou a été fixé à 140.000.000 yen. Un tiers de cette somme sera payé en espèces, les deux autres tiers en nature. L'indemnité de licenciement à verser aux employés soviétiques, qui se monte à 30.000.000 yen, sera également à la charge du Gouvernement mandchou.

b) La moitié du paiement en espèces sera effectuée au moment de la signature de l'accord; le solde sera payé en quatre versements échelonnés sur trois années.

Si, après la signature de l'accord, la valeur du yen, sur le marché de Londres, augmentait ou diminuait d'au moins 8 % par rapport au franc suisse, il serait tenu compte de cette différence, dans les proportions de la hausse ou de la baisse, lors de chacun des versements.

c) Les paiements en nature se feront en six versements échelonnés sur trois années. Toutefois le report et la prolongation des échéances sont prévus.

La valeur des marchandises qui feront l'objet de ces paiements sera calculée en tenant compte de trois éléments : les cotes officielles, les prix de gros et les prix d'exportation. A défaut de ces trois éléments d'appréciation, le Gouvernement mandchou s'entendra avec le Gouvernement japonais pour fixer un chiffre équitable. En cas de divergence d'opinions sur la valeur des marchandises ou de dissentiments quant à l'exécution du contrat, on aura recours à l'entremise d'un Comité permanent de Médiation composé d'un membre japonais, d'un membre mandchou et de deux membres soviétiques. Si ce Comité n'arrive pas à réaliser un accord, la question sera laissée à la négociation des gouvernements.

Le Gouvernement japonais se porte garant, à l'égard du Gouvernement soviétique, de l'exécution stricte, par le Gouvernement mandchou, des paiements envisagés dans le présent accord, aux dates indiquées.

Le Gouvernement mandchou succède à toutes les créances du Chemin de Fer Nord-Mandchou et accepte, par contre, de prendre à sa charge toutes les obligations incombant à ce Chemin de Fer, telles qu'elles ressortent du bilan soumis par le Gouvernement soviétique le 2 mars 1934 ainsi que de l'état additionnel présenté ultérieurement à la suite de certains changements.

En dehors de ces obligations, toutes revendications de tiers resteront à la charge du Gouvernement soviétique. (On prévoit quelques exceptions.)

Aussitôt après la signature de l'accord et moyennant un préavis de trois mois, le Gouvernement mandchou aura la possibilité de destituer les fonctionnaires soviétiques; ceux-ci devront regagner le territoire soviétique dans un délai de deux mois, à dater de la notification de destitution.

a) Le règlement de l'indemnité de licenciement, des sommes dues par le Chemin de Fer, montant des dépôts (en capital et intérêts), indemnités de maladies, devra être ef-

fectué en totalité dans les deux semaines qui suivront la notification de destitution.

b) Le capital des primes accordées sur les dépôts par le Chemin de Fer, les intérêts de ce capital ainsi que les pensions (à vie ou temporaires) servies par le Comité d'Épargne du Nord-Mandchou devront être réglés en quatre versements échelonnés sur deux ans.

c) Des pensions seront accordées à tous les fonctionnaires ayant travaillé plus de dix ans, sans tenir compte de l'appréciation de la qualité des services rendus, prévus dans les règlements actuels. (Le montant sera de 8 fois et demi l'annuité prévue.) Ceux qui auront travaillé moins de dix ans resteront soumis à l'appréciation de la qualité des services rendus.

Le présent accord sera mis en exécution aussitôt après la signature; le Gouvernement mandchou entrera immédiatement en complète possession du Chemin de Fer Nord-Mandchou et la direction dudit Chemin de Fer lui appartiendra entièrement. Les fonctionnaires soviétiques de direction seront aussitôt destitués. (Cependant, ils pourront être engagés à titre de conseillers, pour une durée d'un mois, à dater de la signature de l'accord.)

Ils devront remettre au Gouvernement mandchou tous les documents et livres de comptabilité placés sous leur garde.

En ce qui concerne les relations entre les chemins de fer soviétiques et le Chemin de Fer Nord-Mandchou, comme aussi les transports, on s'efforcera d'arriver à un accord aussitôt que possible après la signature du présent accord.

Situation du commerce. — Le commerce japonais a accusé de nouveaux progrès en 1934 : Importations, 2.130 millions de yen contre 1.789.800.000 en 1933; Exportations, 2.230 millions contre 1.841.591.000 en 1933. Soit un total de 4.360 millions de yen et une balance défavorable de 100 millions de yen pour le Japon propre et de 130 millions en y comprenant les colonies.

A l'exportation, la soie grège a perdu 120 millions sur 1933, la farine de blé et les conserves sont également en régression. Les importations de blé, de pois, de bois ont diminué.

Les marchés asiatiques restent les principaux clients du Japon. Ensuite se classent les États-Unis, dont les ventes ont cependant dépassé les achats.

ASIE ANGLAISE

EMPIRE DES INDES

Le budget. — En présentant son sixième (et dernier) budget à l'Assemblée Législative, le 27 février 1934, sir George Schuster, ministre des Finances, a dit avec raison que les finances de l'Inde soutenaient avantageusement la comparaison avec celles de n'importe quel pays.

Les dépenses ont été fortement réduites : de 93 1/4 crores en 1930-31, elles sont tombées à 76 1/2 pour 1934-35, en diminution de 4 crores par rapport à 1932-33 et en excédent de 2 crores seulement sur les prévisions; le budget de la défense du pays, en particulier, est passé en quatre

ans de 55 crores à moins de 44 1/2. Des moins-values considérables sur le produit des douanes, spécialement sur le sucre (— 110 lakhs) et les tissus de tout genre (— 267 lakhs) et les secours à accorder aux régions dévastées par le tremblement de terre produiront un déficit de 153 lakhs qui sera couvert, et au delà, par une taxe sur les sucres indigènes, un droit sur les allumettes et divers réajustements; on espère avoir finalement un léger surplus d'environ 19 lakhs. Les modifications comprennent la suppression du droit d'exportation sur les peaux, l'augmentation du droit sur le tabac brut, une diminution pour les cigarettes, la réduction des tarifs postaux et télégraphiques et du droit d'importation sur l'argent. La moitié du produit du droit d'exportation sur le jute sera versée aux provinces productrices, à savoir: Bengale, 167 lakhs; Bihar et Orissa, 12 1/2; Assam, 9 1/2.

La balance commerciale est redevenue favorable, comme l'indiquent les chiffres suivants (pour les 9 mois avril-décembre):

1932-1933. — Exportations: 99 crores; importations: 102 crores (—3).

1933-34. — Exportations: 111 crores; importations: 85 crores (+26).

Les accords d'Ottawa ont produit un très bon résultat pour l'Inde: pendant les dix années 1920-30, le Royaume-Uni avait absorbé 22 1/2 % des exportations de la Dépendance, tandis qu'en 1933 il en a reçu plus de 30 %.

Sir George Schuster mérite donc l'ovation qui lui fut faite au terme de sa carrière.

Tolérance du Nizam de Haiderabad. — Le Nizam du Royaume de Haiderabad a publié au début d'octobre 1933 la déclaration suivante:

Pour que certains de mes actes personnels ou certaines de mes pratiques religieuses ne soient pas mal interprétées du public et de peur que des ignorants ou des gens sans scrupule, en dénaturant et en déformant les faits, n'en changent le sens, j'ai cru devoir spécifier que ma famille religieuse et mes croyances personnelles sont assez connues pour que je n'aie pas besoin ici de m'en expliquer.

Mais laissant cela de côté, j'ai, en tant que souverain, une autre religion, que je puis appeler la paix universelle, car j'ai sous ma dépendance des fidèles de différentes religions et de différentes sectes, et mon gouvernement a eu depuis longtemps pour principe de protéger leurs lieux de prière.

J'entends donc que les sentiments religieux d'une communauté ou d'une secte, quelle qu'elle soit, n'aient pas à souffrir par suite de préjugés quelconques et j'entends aussi ne pas me confiner dans ma propre religion au point de mériter d'être traité de fanatique.

En conséquence, j'ai eu pour ligne de conduite, comme mes prédécesseurs, de ne faire ni distinction, ni différence entre toutes les religions du monde, et de ne pas affaiblir mon autorité en intervenant dans leurs pratiques, à moins cependant que ces pratiques ne semblent devoir mettre en péril la paix générale, ou menacent de dégénérer en actes publics répréhensibles, et j'ai toujours cherché à mériter une réputation de justice en traitant tout le monde sur un pied d'égalité.

Si, malgré mes déclarations, il arrivait à des personnes bornées de se méprendre sur mon attitude, la faute en se-

rait à leur étroitesse de vues. Je tiens à finir cette déclaration en disant que d'un autre point de vue, je me considère sans religion; je ne veux pas dire par là comme les athées: « Pas de Dieu », mais: « Pas de Dieu, mais Dieu et Mahomet son Prophète. » J'ai toujours été fier de ma foi, comme mes prédécesseurs, j'en serai toujours fier, et ma postérité aussi, je l'espère, avec la grâce du Tout-Puissant.

Dans le journalisme. — *L'Englishman* (de Calcutta) a cessé de paraître à la fin de mars 1934 et s'est fondu avec le *Statesman*, qui paraît désormais le lundi comme les autres jours et publie une édition spéciale du dimanche.

Il avait été fondé en 1921, alors que le comte de Moira était gouverneur général de Port-William, par John Pascal Larkins et John Trotter; son rédacteur en chef était James Mackenzie. Il fut le premier, dans l'Inde, à utiliser des correspondants dans les districts éloignés, à recevoir des télégrammes de Grande-Bretagne et à employer un correspondant de guerre.

Un nouvel hebdomadaire, *The Whip* (le « Fouet »), paraît maintenant à Calcutta, au prix d'un anna. Il se propose de « promouvoir le commerce, de créer une atmosphère de bon vouloir en faveur de la Réforme constitutionnelle, de lutter contre le terrorisme, le boycottage, les luttes de races, les discriminations, d'encourager les méthodes de politique constructive ». Le rédacteur en chef en est M. R. S. Sarma, chef du parti du Centre à l'Assemblée Législative et jadis rédacteur en chef du *Bengalee*, fondé par Sir Surendra Nath Banerjee.

La réforme constitutionnelle en Birmanie. — Le Gouvernement britannique a publié, le 16 mars 1934, le texte des memoranda présentés, avant leur départ, par les délégués birmans à la Commission interparlementaire chargée d'étudier la réforme constitutionnelle de l'Inde.

M. K. B. Harper, représentant des Européens, soumet ses observations sur les rapports commerciaux entre les deux pays si la Birmanie est séparée de l'Inde, sur les propositions du Livre Blanc relatif à la Birmanie, sur la représentation de la Birmanie à l'Assemblée Fédérale si elle entre dans la Fédération pan-indienne, sur la discrimination commerciale; il attache une très grande importance au maintien des rapports fiscaux actuels entre les deux pays.

Le Dr Ma Saw Sa, représentant des femmes, réclame le droit de vote pour toutes les femmes d'électeurs; en Birmanie, la femme, complètement émancipée, est considérée comme l'égale de l'homme dans toutes les questions domestiques, économiques et politiques.

U Chit Hlaing, chef d'un des groupes antiséparationnistes, demande l'inclusion de la Birmanie dans la Fédération, conformément au résultat des élections de 1932.

Par contre, un memorandum signé par U Ba Pe, U Shway Tha, le Dr Ma Saw Sa, U Thein Maung et U Kyaw Din affirme que le désir des Birmans est d'obtenir pour leur pays le statut de Dominion.

Sra Shwe Ba souhaite pour les Karens des circonscriptions spéciales et des garanties en matière d'administration, d'éducation et de religion; trois sièges au moins à la Chambre Haute.

M. C. H. Campagnac, au nom des Anglo-Birmans, de-

mande instamment que l'on empêche cette collectivité d'être submergée par des groupes plus nombreux; la nouvelle constitution devra donner des garanties contre toute réduction de subventions aux écoles européennes et tout abaissement du niveau des études; il désire des circonscriptions spéciales, deux sièges à la Chambre Basse et un à la Chambre Haute.

M. S. A. S. Tyabji traite de la représentation des travailleurs à la Chambre Basse, de circonscriptions spéciales, du droit de vote et de la discrimination; il n'est pas opposé à une réglementation de l'immigration des ouvriers indiens, mais ne saurait envisager sans crainte la suppression du droit de libre entrée en Birmanie.

Avec M. N. M. Cowasjee il a signé un memorandum sur la discrimination et la représentation de la minorité indienne, à laquelle il faudrait réserver des sièges à la Chambre Basse en se basant sur un pourcentage de 9 % de la population totale et non compris les sièges attribués aux travailleurs.

L'unanimité, on le voit, est loin de régner parmi les délégués, et la Commission interparlementaire aura fort à faire pour contenter tout le monde.

Protestations. — Au Conseil Législatif, le 5 mars, M. Wodehouse, président de la Chambre de Commerce, présenta une résolution exprimant le mécontentement du Conseil devant le refus du gouvernement de l'Inde d'accorder à la Birmanie la moitié du produit du droit d'exportation sur le riz, comme on l'a fait au Bengale, au Bihar et Orissa et à l'Assam pour le jute; cette résolution fut votée à l'unanimité.

Le 7 mars, le Conseil vota une protestation contre l'extension à la Birmanie des nouveaux droits sur le sucre et les allumettes (voir à la p. 102); le ministre des Finances dit que le gouvernement de la Birmanie avait déjà présenté des observations à ce sujet au gouvernement de l'Inde, auquel il communiquerait le vote du Conseil.

Le gouverneur n'ayant pas pu trouver de ministres pour remplacer Sir Joseph Maung Gyi et U Kyaw Din (démissionnaires à la suite d'un vote de méfiance le 20 février) les a priés de continuer leurs fonctions.

Malgré les ordres du commissaire de police de Rangoon interdisant toute manifestation, un grand nombre d'ouvriers birmans s'assembleront près du Conseil Législatif, le 5 mars, pour appuyer la motion de U Saw demandant qu'une plus large place soit réservée aux indigènes; des tracts furent distribués aux membres du Conseil, exigeant que tous les dockers soient des Birmans (actuellement la moitié sont des Indiens).

L'esclavage. — Lors d'un durbar tenu à Myitkyina (Haute Birmanie) en janvier 1934, le gouverneur a annoncé aux chefs de la vallée de Houkawng qu'à la suite de la disparition de l'esclavage dans cette région, le gouvernement avait décidé d'y instaurer une administration analogue à celles des autres territoires des Kachins: des fonctionnaires y assureront la sécurité, régleront les querelles, appuieront l'autorité des chefs

s'ils sont justes, respecteront les usages locaux s'ils sont bons.

Le nouveau pont d'Ava. — Le nouveau pont d'Ava, sur le fleuve Irraouaddy, non loin de Mandalay, a été inauguré le 2 janvier 1934 par Sir Hugh Stephenson, gouverneur de Birmanie. Reliant la rive d'Amarapura à Sagaing, l'ouvrage met en communication les systèmes ferroviaires et routiers de la Basse et de la Haute Birmanie. Jusqu'à présent, ceux-ci formaient deux tronçons tributaires d'un bac insuffisant et aléatoire; on peut maintenant se rendre de Rangoon à Myitkyinia sans descendre de train, sur un trajet de plus de 1.100 kilomètres.

L'idée de la construction du pont remonte à 1898, mais c'est seulement en 1909 que celle-ci fut décrétée. A diverses reprises, la marche des travaux fut ralentie, même arrêtée, pour des raisons d'ordre financier. Aucun ouvrage permanent n'avait encore pu subsister à travers le fleuve, les différents ponts construits en teck, érigés au cours des siècles par les rois d'Ava ayant été successivement emportés par les eaux.

La longueur du pont est de 1.300 mètres, le niveau du rail est à 15 mètres au-dessus des plus hautes eaux et à 27 mètres au-dessus de l'étiage. Le poids de la partie métallique est de 10.145 tonnes, auquel il convient d'ajouter environ 1.500 tonnes de caissons dans l'eau. La maçonnerie comprend 708.000 pieds cubes de béton armé, 496.000 p. c. de brique et 118.000 de blocs de ciment. Le coût de l'ensemble est approximativement de 143 lakhs de roupies (93 millions de francs).

Le pont est du type métallique à poutres en treillis, avec membrures supérieures courbées, de 20 mètres de hauteur au centre, reposant sur des piles en maçonnerie diversement espacées. Il comporte 9 travées de 120 mètres, une de 80 m. et 6 de 20 m., soit un dégagement largement suffisant pour les besoins de la navigation fluviale. Les poutres sont espacées de 6 mètres 60; elles supportent la voie ferrée au milieu (voie de un mètre), et, de chaque côté, une route avec trottoir, de 4 m. 30 chacune.

L'importance d'un tel ouvrage ne saurait être exagérée. Naturellement, c'est le plus important construit en Birmanie; il ne peut être comparé, dans tout l'empire anglo-indien, qu'au pont Willingdon à Calcutta. L'Angleterre, on le voit, ne recule devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agit d'assurer l'unité et la sécurité de l'Empire. A quand, maintenant, la jonction du réseau birman avec le réseau indien et avec le réseau siamois, ce qui contribuerait à relier l'Indo-Chine au reste de l'Asie méridionale?

MALAISIE

Le commerce de la Malaisie. — L'année 1933, sans être bonne, a été moins désastreuse que la précédente. Les deux principaux produits sont, on le sait, l'étain et le caoutchouc.

Pour le premier, la politique de restriction de la production à 25 % a ramené les stocks à un niveau normal et a fait monter le prix de 60,27 dollars le picul en 1931 et 69,75 en 1932 à 114,87 au début de cette année (228 livres st. la tonne). Les exportations ont été de 47.908 tonnes (55 1/2 millions de dollars) en 1932 et de 46.347 tonnes (74 millions de dollars) pendant les dix premiers mois de 1933.

Le léger relèvement du prix du caoutchouc a incité les planteurs à reprendre l'exploitation de vastes étendues ; les exportations ont donc augmenté : 61.002 tonnes en octobre contre 46.599 en janvier ; pour les dix premiers mois, elles ont atteint 460.837 tonnes (93 1/2 millions de dollars) contre 478.252 tonnes (77 3/4 millions de dollars) pour les douze mois de 1932. Le gouvernement a exprimé l'intention de relever à 3 dollars (au lieu de 2) par acre (0,4 Ha.) l'impôt sur les plantations de caoutchouc, ce qui a soulevé une vive opposition, la plupart des plantations couvrant juste leurs frais en ce moment.

La situation est moins favorable en ce qui concerne le coprah : il existe des stocks considérables, la demande a diminué, le prix est tombé de 5,86 dollars le picul en 1932 à 3,05. L'exportation des ananas s'est maintenue au même chiffre (environ 5.520 tonnes par mois), mais la valeur en a fortement baissé ; on sait que la Malaisie fournit 85 % de la consommation du Royaume-Uni.

Dans l'ensemble, pour les dix premiers mois, les importations (329 millions de dollars) ont été en diminution de 22 millions sur 1932, mais les exportations (366 millions) en augmentation de 28 millions.

Le gouvernement encourage la culture du riz, pour lutter contre le riz étranger, qui a été taxé ; cette mesure a été assez mal vue, car la population indienne et chinoise paie ainsi un impôt pour le bénéfice des Malais, qui seuls se livrent à la culture du riz.

Pour les tissus, la concurrence japonaise se fait durement sentir : Singapour étant port franc, les Japonais ont envahi le marché au détriment du Lancashire ; voici les chiffres pour les cotonnades :

1929. — Lancashire : 85 milliards de yards, 22 millions de dollars. — Japon : 37 millions de yards, 6 millions de dollars.

1933. — Japon : 99 millions de yards ; 9 millions de dollars. — Lancashire : 25 1/2 millions de yards, 5 millions de dollars.

Il en est de même pour la soie artificielle : en 1933, le Japon en a importé 16 millions de yards (2 millions de dollars), soit le double comme quantité, mais les 2/3 seulement comme valeur par rapport à 1929, au détriment de la Chine et de l'Italie. Que faire ? Des tarifs de discrimination nuiraient au trafic de transit de Singapour. Les importateurs européens sont découragés ; ils ont vainement essayé de lutter en vendant des cotonnades russes. Dans tous les magasins, les articles japonais se vendent à 1/5 du prix des mêmes marchandises venant d'Europe. Il n'est

pas jusqu'au commerce des *sarongs* (vêtement national des Malais) qui ne soit accaparé par les Japonais : l'Inde en avait vendu pour 7 millions de dollars en 1929 ; ce chiffre tomba à 1 1/4 en 1933, tandis que le Japon en importait pour 2.

La balance commerciale reste cependant en faveur de la Malaisie, parce que le Japon est un gros acheteur de caoutchouc et d'étain ; l'excédent des ventes de matières premières sur les achats de produits manufacturés a été de 15 millions de dollars en 1929, 22 en 1932, 9 en 1933.

BIBLIOGRAPHIE

Samsoun : passé, présent, avenir, par R. VADALA. Paris, Paul Geuthner, 1934, in-8° de VI-138 pages, avec un croquis dans le texte et 8 planches hors texte.

Située sur les rivages septentrionaux de l'Anatolie, près de l'embouchure du Merd innagi dans la Mer Noire, la ville de Samsoun a succédé depuis longtemps à la vieille cité d'Amisos ; elle est aujourd'hui le principal port turc du Kara Deniz et possède un consulat français que M. Vadala a créé en 1925 et dirigé au cours des neuf années suivantes. Aussi connaît-il bien la ville, peuplée de 30.000 âmes, dont il a récemment publié la description et résumé l'histoire dans la série des « Pays et Cités d'Orient ». On peut s'en rapporter à ce travail très documenté, auquel l'auteur souhaite qu'un autre Orientaliste donne un jour des compléments, à la suite de nouvelles études et aussi de fouilles. En attendant la réalisation de ce vœu, remercions M. Vadala de la monographie qu'il a publiée et qui est le meilleur travail actuellement existant sur Samsoun.

Marins à chameau. Les Allemands en Arabie en 1915-1916, par le général Ed. BRÉMOND. Paris, Charles-Lavauzelle et Cie, 1935, in-8° de 120 pages avec 2 cartes et 3 photographies.

Dans ses intéressants récits d'histoire navale de la Grande Guerre, le commandant Paul Chack a brièvement résumé l'odyssée de la compagnie de débarquement de l'*Emden*. Cette poignée d'Allemands totalement ignorants des choses d'Arabie a, du fait de cette ignorance même, été exposée aux pires dangers quand elle a cheminé dans différentes parties de ce pays, depuis Hodeïda jusqu'à El Ala, d'où, par le chemin de fer du Hedjaz, elle a gagné Damas ; l'ignorance, très excusable et très compréhensible, de son chef l'a empêchée de traverser la contrée « l'arme à la bretelle ». Voilà ce que prouve péremptoirement le général Brémond en discutant et en critiquant *Ayescha*, le récit de cette aventure fait par celui même qui l'a vécue, l'Allemand von Mücke. C'est le premier des faits de guerre étudiés par le général Brémond ; le second est une tentative de liaison germano-turque avec l'Afrique orientale allemande et l'insurrection musulmane éthiopienne. Eût-elle réussi, cette tentative de liaison (que l'intervention du Grand Chérif de la Mecque, le futur roi du Hedjaz, Hussein, fit échouer) aurait eu de graves conséquences... Il faut lire cette intéressante plaquette, non seulement parce qu'elle montre combien la préparation allemande fut en défaut en Arabie, mais aussi parce que l'ancien chef de la mission militaire française au Hedjaz est un des rares hommes de France qui connaissent bien les Arabes et peuvent parler avec compétence des choses d'Arabie.

Le gérant : H. COMBAT.

Paris. — Soc. Gén. d'Imp. et d'Ed., 17, rue Cassette.